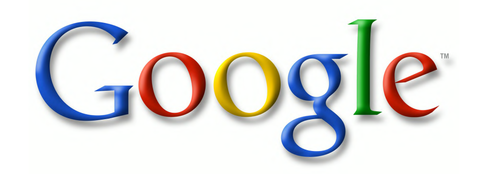
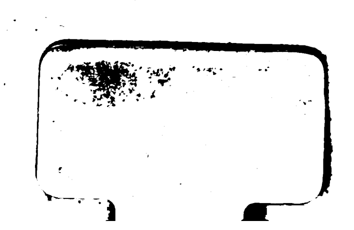





TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA



L'ENFER DÉTRUIT.

L'ENFER DÉTRUIT

OU

EXAMEN RAISONNÉ

du Dogme de

L'ÉTERNITÉ DES PEINES,

Ouvrages traduits de l'Anglois.

à LONDRES

MDCCLXIX.

AVERTISSEMENT.

Cet Ouvrage estimable, qui est du même auteur que la Cruaute Religieuse, *parut à Londres en* 1761. *On a cru devoir y joindre une Dissertation beaucoup plus ancienne sur les* Tourmens de l'Enfer, *qui sert à confirmer les principes de l'Auteur. Ces deux Ouvrages suffisent pour démontrer à tout homme raisonnable que le dogme de l'Eternité des peines n'a d'autre base que l'intérêt des imposteurs dont le métier consiste à tromper le genre humain.*

TABLE

du premier Traité.

INTRODUCTION.

TABLE du second Traité.

ESSAI

SUR

LE DOGME DE L'ETERNITÉ DES PEINES DE L'AUTRE VIE.

INTRODUCTION.

PERSUADÉ que rien n'eſt plus faux & plus dangereux pour les hommes que les opinions affreuſes & révoltantes qu'ils ſe forment, ou qu'on leur inſpire ſur la Divinité, & ſur-tout que le dogme qui leur enſeigne qu'elle fera éprouver des tourmens éternels à ſes Créatures infortunées, je me fais un devoir de combattre des idées ſi horribles, ſi deſtituées de fondement, ſi injurieuſes pour l'Etre ſuprême. Je m'y porte avec d'autant plus d'empreſſement que je puis déclarer avec la plus grande ſincérité, que rien n'eſt plus loin de mes vues que d'encourager la licence & la perverſité; je n'ai pour but que de faire prendre de la Divinité des idées plus avantageuſes & plus raiſonnables que celles dont les hom-

mes font généralement imbus, & d'écarter ces terreurs déraifonnables & parconféquent mal fondées qui rempliffent la vie d'amertume.

Il me paroît que quiconque eft fermement convaincu de la fauffeté de ces opinions, & qui néanmoins peut voir avec indifférence fes femblables en proie à la terreur & au menfonge, qui peut entendre calomnier & blafphêmer fon Dieu par la doctrine odieufe de l'éternité des peines; il me paroît, dis-je, qu'un tel homme s'intéreffe auffi peu à la gloire de Dieu qu'au bonheur de fon prochain.

Je crois avoir fait voir fuffifamment ailleurs que des châtimens éternels ne produiroient aucun effet falutaire & feroient abfolument incompatibles avec une fageffe & une bonté infinies. (*) Cela pofé, nous devons être affurés que Dieu ne peut les infliger. Quelques perfonnes croiront, peut-être, qu'il eft inutile de revenir fur ce fujet, mais comme cette matiere intéreffe vivement le bonheur du genre humain, & comme on a déployé beaucoup de zêle & allégué beaucoup d'argumens pour prouver la réalité de ces châtimens abfurdes, je rapporterai ici les principales preuves que

(*) Voyez *l'Effai fur la cruauté Religieufe.*

l'on employe, & je me flatte de faire voir qu'elles ne prouvent & ne peuvent prouver la chose en question. En effet ce dogme est par lui-même si destitué de vraisemblance, tous les argumens que l'on prétend emprunter de la raison pour l'établir sont si foibles, contredisent si manifestement & si directement les attributs les plus essentiels de la nature divine, que s'il ne s'agissoit pas de justifier les voies de Dieu & de débarrasser les esprits des hommes de ces terribles craintes, on auroit à rougir de prendre la peine de combattre une opinion si dépourvue de bon sens.

SECTION I.

Examen des raisons sur lesquelles on établit le dogme de l'éternité des peines.

L'OPINION qui enseigne que le Créateur des hommes condamne une multitude innombrable de ses Créatures à des malheurs éternels, a été imaginée & propagée par différens personnages & dans des vues différentes: quelques-uns ont prétendu que Dieu punissoit avec

L'ENFER DÉTRUIT

OU

EXAMEN RAISONNÉ

du Dogme de

L'ÉTERNITÉ DES PEINES,

Ouvrages traduits de l'Anglois.

À LONDRES

MDCCLXIX.

mes du vice, & devient par conséquent la base de toute Religion.

Quant à la premiere raison, fondée sur ce que le péché, étant infini, mérite une punition infinie; elle est rapportée par notre illustre Archevêque Tillotson qui l'a réfutée d'une façon victorieuse; je ne ferai donc que donner ici l'extrait de ses réponses. „ Si, dit-il, ce principe étoit „ vrai, il faudroit supposer que tous les „ péchés sont égaux, vû que le démé- „ rite d'aucun péché ne peut aller au de- „ là de l'infini. . . . . Consé- „ quemment il ne pourroit y avoir dif- „ férens dégrés de châtimens, ce qui est „ également contraire à l'Ecriture & à „ la raison." J'ajouterai seulement que si cette doctrine étoit véritable, voler du fruit dans un clos seroit un aussi grand crime que d'assassiner un homme, & mériteroit un châtiment égal; or comme cela est contraire à la nature des choses, & à la proportion qui doit être entre les crimes & les punitions, il n'y a point d'être raisonnable qui puisse admettre un tel principe. (3)

(3) *V. Tillotson Sermon* 35. Les Stoïciens soutenoient la doctrine absurde de l'égalité des crimes. Cicéron dans le IV. Livre *de finibus* rapporte & condamne cette opinion, qu'Horace n'approuve

Pour former un jugement sur la seconde partie de cet argument, par laquelle on prétend que la justice & la gloire de Dieu exigent qu'il inflige des supplices éternels aux pécheurs & aux incrédules, il faut considérer un grand nombre de circonstances, mais nous nous arrêterons seulement à quelques-unes.

Il faudroit d'abord se demander & ne point perdre de vue, qui est-ce qui a créé l'homme? Si l'homme est enclin au mal d'après ses inclinations & ses passions, il faudroit voir qui est-ce qui les a rendues inhérentes à sa nature, & qui est-ce qui lui a donné une dose de sagesse & de force si petite, qu'elle suffit rarement pour le retenir & pour régler ses penchans. Si l'on assure que pour résister à ces penchans ou pour avoir de la foi, l'on a besoin de quelque assistance surnaturelle, il faudroit voir qui est celui qui peut la donner; & si cette assistance n'est pas donnée, il faudroit examiner qui est celui qui en a privé. Mais si l'on suppose que l'homme est excité à pécher

pas plus que lui.

Queis paria esse ferè placuit peccata, laborant
Cum ventum ad verum est; sensus, moresque repugnant,
Atque ipsa utilitas, justi propè mater & aqui.

Lib. I. Sat. 3. vers. 96.

Voyez encore vers 115. & seqq.

& à douter, ou tenté par un être malin, ſupérieur à lui pour l'adreſſe ou la ruſe, il faudroit encore examiner pourquoi cet être ne rencontre point de la part du Tout-Puiſſant des obſtacles à ſes mauvais deſſeins, dont l'objet eſt de rendre les hommes éternellement malheureux, & par conſéquent de fruſtrer les vues bienfaiſantes de la Providence dont l'objet ne peut être que de rendre ſes créatures éternellement heureuſes.

De plus, d'après les conditions que l'on prétend requiſes pour le ſalut, il paroît évidemment que l'on a bien plus à craindre de devenir éternellement miſérable qu'à ſe flatter d'obtenir le bonheur éternel; en effet de pluſieurs milliers d'hommes il en eſt à peine un ſeul qui obtienne le ſalut, notion ſuivant laquelle la partie la plus nombreuſe du genre humain eſt néceſſairement damnée. Mais à des conditions ſi dures eſt-il un homme raiſonnable qui voulût conſentir à courir le riſque ſi évident de ſe perdre, contre l'avantage ſi incertain & ſi rare de pouvoir ſe ſauver? Y auroit-il donc de la juſtice à placer l'homme dans des circonſtances ſi dangereuſes? ou, ſi cette opinion eſt véritable, comment pourroit-on dire que le bonheur & le malheur

éternels ſont préſentés à l'homme & dépendent de ſon choix?

Si la plus grande portion du genre humain eſt deſtinée à être éternellement malheureuſe, un Dieu qui ſçait tout a dû le ſçavoir. Dans ce cas ne pourroit-on pas demander pourquoi ce Dieu nous a créés? Aſſurément il n'y étoit pas forcé, ſans cela Dieu ne ſeroit point un agent libre. Les payens ont cru que Jupiter, leur Dieu ſuprême, étoit lui-même ſoumis aux loix du Deſtin, mais il n'eſt point de Chrétien qui puiſſe avoir la même idée de ſon Dieu. Puis donc que Dieu n'étoit point forcé de créer l'homme, n'eût-il pas été plus avantageux pour l'homme de ne jamais exiſter que d'être enveloppé dans la foule d'un ſi grand nombre de malheureux? En effet ſi l'homme avoit à craindre un ſort ſi déplorable, la propagation de notre eſpece ſeroit le plus grand des crimes, & rien ne ſeroit plus deſirable que l'extinction totale du genre humain.

C'eſt au lecteur à peſer toutes ces circonſtances; elles ſemblent mériter toute ſon attention.

En attendant je ferai encore obſerver que ſi tous les hommes ſont expoſés à être punis éternellement, mais ont pour-

tant des moyens d'obtenir la félicité éternelle, un Dieu bon ne manqueroit pas de donner à tous les hommes des connoissances claires & distinctes pour distinguer 1°. quelles sont les fautes pour lesquelles ils seront aussi rigoureusement punis, & pour découvrir les moyens qu'ils doivent employer pour éviter les malheurs infinis & se procurer le bonheur éternel. 2°. Si la justice & la gloire de Dieu exigent qu'il punisse éternellement les pécheurs & les incrédules, la raison & la justice exigent pareillement qu'il dépende d'eux de ne point pécher ou de ne point se tromper.

Il est certain que si la justice & la gloire de Dieu demandent qu'il inflige des tourmens éternels aux pécheurs & aux incrédules, ce Dieu étant un juge rempli d'équité, un législateur rempli de sagesse, ne manqueroit pas de donner aux hommes les lumieres & les moyens nécessaires pour éviter cette condamnation rigoureuse. En premier lieu il est évident que Dieu n'a pas donné ces lumieres à tous les hommes, sans cela ils seroient d'accord sur ses volontés, tandis qu'il n'est rien au monde sur quoi ils soient plus en dispute. En effet quelques hommes regardent comme des pé-

chés énormes ce que d'autres regardent comme des bagatelles ; quelques-uns attachent la plus grande importance, que dis-je ! attachent le ſalut éternel à des choſes que d'autres ne voient que comme des pratiques puériles, ridicules, & même abominables.

Il eſt inutile d'inſiſter là-deſſus ; perſonne n'ignore à quel point les opinions ſont contradictoires ſur ces objets que les partiſans des différentes Religions du monde défendent avec beaucoup de chaleur. D'ailleurs on ne finiroit pas ſi l'on vouloit en rapporter un grand nombre d'exemples, quelques-uns ſuffiront pour juger de tous les autres.

Chez les Tartares de Gengis-Kan c'étoit un péché, & même un crime capital de mettre un couteau dans le feu, de s'appuyer contre ſon fouet, de frapper un cheval avec ſa bride, de caſſer un os avec un autre os ; cependant l'auteur qui nous apprend ces détails nous dit que ces mêmes Tartares ne regardoient pas comme crimes de manquer à ſa parole, de faire tort à quelqu'un, de le voler & de l'aſſaſſiner (4).

(4) *V. Relation du Frere Jean Duplan Carpin* envoyé en Tartarie par le Pape Innocent IV. en 1246. ESPRIT DES LOIX LIVRE 24. CH. 14.

Les habitans de l'Isle Formose admettent une espece d'Enfer, destiné au châtiment de ceux qui n'auront point marché tout nuds dans certains tems de l'année; qui se seront servis de toiles peintes au lieu de soye dans leurs habillemens; qui auront eu la témérité de chercher des huitres & des coquillages; qui auront fait quelque entreprise sans consulter le chant des oiseaux, &c. Cependant ces mêmes habitans ne regardent pas l'ivrognerie & la débauche comme des péchés; ils vont même jusqu'à croire que le libertinage de leurs enfans est très-agréable à leurs Dieux.

Le savant, le sage Thomas Morus, Chancelier d'Angleterre, croyoit très-fermement, & sacrifia sa vie pour prouver que l'opinion de la Primatie du Pape étoit absolument nécessaire au salut.

En second lieu, les moyens auxquels on attache le salut éternel sont très-diversifiés. Les peuples de l'Indostan croient que les eaux du Gange ont la vertu de sanctifier & de purifier les ames de tous leurs péchés; ils s'imaginent que ceux qui meurent sur les bords de ce fleuve sont exempts des châtimens futurs & ont le droit d'entrer directement dans le

séjour des bienheureux. *V. Lettres Edifiantes Tom. XV.*

En un mot l'on ne finiroit point si l'on vouloit rapporter les opinions variées des Payens, des Juifs, des Mahométans, des Chrétiens de différentes Sectes au sujet des moyens que l'on doit employer pour échapper aux supplices éternels & pour obtenir la félicité, & si l'on vouloit décrire les inventions puériles & ridicules que l'on a imaginées pour y parvenir. Quoique toutes les Eglises ou Sectes Chrétiennes prétendent suivre la même loi, qu'elles regardent comme infaillible, cependant rien de plus varié & de plus contradictoire que leurs croyances & leurs pratiques. Pour se soustraire aux châtimens de l'autre vie & pour entrer en Paradis, les uns disent qu'il faut appliquer extérieurement sur le corps des malades des huiles & de l'eau-bénite, & prendre intérieurement du pain consacré, c'est-à-dire changé dans le corps & le sang de Jésus-Christ; sans compter une infinité d'autres inventions & pratiques que les uns regardent comme raisonnables, efficaces & saintes, tandis que d'autres les jugent inutiles, insensées, superstitieuses, abominables. Il y a des gens qui ne fondent leurs espérances d'être sauvés que

ſur le baptême, la foi, ſur le mérite des ſouffrances & de la mort de Jéſus-Chriſt; d'autres fondent ces eſpérances ſur l'exactitude à remplir des pratiques ordonnées par leurs Prêtres; d'autres ſur le mérite de leurs bonnes œuvres, tandis que quelques Sectes ne font aucun cas de ces bonnes œuvres, & regardent toute la juſtice humaine comme inutile au ſalut.

Le célebre auteur de Télémaque, illuſtre membre du Clergé, parle d'un homme qui plaidoit ſa cauſe dans l'autre monde en diſant: *je n'ai jamais fait aucun mal; j'ai mis tout mon plaiſir à faire du bien; j'ai été magnifique, libéral, juſte, compatiſſant; que peut-on donc me reprocher?* (5) On convient avec lui de tout cela & que pendant toute ſa vie le témoignage de ſa conſcience lui avoit été favorable. On s'imaginera, peut-être, qu'un tel homme étoit trop honnête pour aller en Enfer. Point du tout; notre auteur, malgré ſa douceur, le condamne à des malheurs ſans fin.

Tels étoient les ſentimens d'un Prélat Catholique Romain; voyons maintenant quels étoient ceux d'un Prêtre Chrétien & Proteſtant (le Docteur Thomas Dea-

(5) *V. Les avantures de Télémaque Liv.* 18.

con) qui, suivant le Docteur Midleton, paroît avoir été un homme sçavant intimement convaincu de la vérité & de l'importance des sentimens qu'il établit, écoutons, dis-je, ce que ce Prêtre nous dit dans son traité des *devoirs complets d'un Chrétien*, dont l'objet doit être d'éviter les malheurs éternels & de se procurer un bonheur sans fin. Nous ne parlerons point du systême de cet auteur sur la Religion en général, ni de sa définition de l'Eglise hors de laquelle il prétend que l'on ne peut, *pour l'ordinaire*, obtenir le salut; nous nous bornerons à rapporter quelques-uns des devoirs principaux qu'il prescrit & la maniere dont il dit que l'on doit s'en acquitter.

Il dit que dans l'administration du baptême „ l'enfant qui doit être baptisé doit „ d'abord être exorcisé par le Prêtre, ce „ qui se fait en soufflant par trois fois „ sur sa face, en faisant sur lui le signe „ de la croix, & en prononçant d'un „ ton d'autorité des paroles pour ordonner au Diable de sortir du corps de „ cet enfant. Ensuite le baptisé renoncera solemnellement à Satan, & promettra d'obéir toujours à Jésus-Christ; „ en faisant cette rénonciation il aura la „ face tournée vers l'occident vû que

„ ce côté eſt oppoſé à la région de la
„ lumiere, & repréſente le Prince des
„ ténebres auquel il doit renoncer: mais
„ en faiſant ſa promeſſe à Jéſus-Chriſt il
„ tournera la face vers l'orient, où étoit
„ placé le jardin du Paradis terreſtre,
„ qui déſormais lui eſt ouvert. Après
„ cela on l'oindra à la tête & aux épau-
„ les avec les ſaintes huiles conſacrées par
„ les Evêques, afin de le mettre en état
„ de lutter avec plus de ſuccès contre
„ le Démon; alors on le plongera par
„ trois fois dans l'eau, au nom des trois
„ perſonnes de la Sainte Trinité, ce qui
„ indique la croyance dans laquelle il eſt
„ baptiſé, ainſi que les trois jours pen-
„ dant leſquels Jéſus-Chriſt eſt demeuré
„ dans le tombeau pour reſſuſciter le
„ troiſieme. Enſuite il faut l'oindre de
„ nouveau avec le ſaint chrême, c'eſt-
„ à-dire un mêlange de baume & d'hui-
„ le, conſacré par l'Evêque. On lui
„ met enſuite un habillement tout blanc,
„ emblême de la pureté à laquelle il s'eſt
„ voué pour toute ſa vie. Alors il re-
„ çoit le baiſer de paix, pour marque
„ qu'il eſt incorporé avec l'Egliſe. En
„ dernier lieu on lui fait goûter du lait
„ & du miel conſacrés pour indiquer ſon
„ enfance ſpirituelle, & ſon entrée dans
„ la

„ la terre promiſe dont le pays de Ca-
„ naan, où couloient le lait & le miel,
„ n'étoit que la figure."

Le même auteur décrit de la même maniere les cérémonies que l'on doit employer dans l'adminiſtration du Sacrement d'Euchariſtie, qu'il regarde comme un vrai ſacrifice de propitiation, à l'aide duquel les péchés de toute l'Egliſe ſont remis. Il recommande encore l'obſervation des jeûnes & des jours de fêtes. Il prétend „ que nous devons jeû-
„ ner afin de nous punir par la faim &
„ la ſoif de nos péchés ; que nous de-
„ vons nous priver de nos plaiſirs &
„ même d'une portion de la nourriture
„ qui nous eſt néceſſaire." Il recommande encore de prier debout dans de certains tems en mémoire de la réſurrection du Sauveur, & de prier à genoux dans d'autres ; il aſſure que la priere debout eſt très-propre à élever l'ame vers la Divinité &c.

Telles ſont les opinions de quelques hommes qui ſemblent attacher la plus grande importance à de certains mouvemens & poſtures du corps : c'eſt ainſi qu'ils ne ſont nullement d'accord ſur les devoirs ; c'eſt ainſi qu'ils imaginent des moyens d'expier les péchés, d'éviter la

damnation & d'obtenir la félicité éternelle. Le peu d'accord qui se trouve sur ces pratiques entre les différentes sectes des Chrétiens suffit pour nous convaincre que ces choses n'ont point été ni prescrites ni révélées par la sagesse divine, mais sont dues uniquement à la folie & à l'imposture des Prêtres.

Les hommes sont si éloignés de connoître clairement & distinctement quelles sont les fautes pour lesquelles ils sont exposés à être punis éternellement, que même ils n'ont que des idées vagues des châtimens qui leur sont réservés, & je ne vois pas comment, depuis que la révélation divine immédiate a cessé, quelqu'un pourroit avoir acquis cette connoissance. L'on observera qu'il s'agit ici d'une certitude ou d'une connoissance évidente, & qu'il ne s'agit pas d'une opinion, d'une fantaisie, d'une crainte ou de ce qui est communément appellé croyance ou foi; il s'agit d'une connoissance aussi certaine ou d'une assurance aussi complette que, dans un gouvernement bien constitué, tout homme peut ou doit avoir, que les criminels seront punis.

On ne manquera pas de nous dire que l'Ecriture Sainte apprend aux Chrétiens

que les pécheurs & les incrédules seront ainsi punis. Il n'y a rien de moins décidé que de savoir si les Ecritures l'enseignent formellement; cependant en supposant qu'elles l'enseignent, ce qu'elles en disent ne peut s'adresser qu'à ceux qui ont connoissance de ces Ecritures & qui les admettent comme infaillibles; ceux qui ne les connoissent point ou qui refusent de les croire ne peuvent être convaincus par leur autorité. Cependant ne dit-on pas que ceux qui n'ont aucune connoissance de ces Ecritures ou qui ne les croient pas, sont exposés aux châtimens éternels tout comme ceux qui les connoissent & qui y croient? On ne peut manquer de répondre affirmativement, car sans cela la connoissance des Ecritures & la foi qu'on y ajoute seroient un des plus grands malheurs qui pût arriver à ceux qui les connoissent & qui y croient, puisqu'eux seuls sans cela seroient exposés aux châtimens que ces Ecritures annonceroient.

On nous dira, peut-être, que des peuples auxquels les Saintes Ecritures étoient totalement inconnues, n'ont pas laissé de croire des châtimens éternels dans une vie future; cela peut être vrai de quelques peuples, tandis que beaucoup d'autres

n'ont point eu connoissance de ce dogme. Mais comment un peuple à qui la Bible étoit inconnue, a-t-il pu parvenir à prendre cette opinion? On ne dira point, je pense, que ce soit une idée innée, sans cela elle paroîtroit certaine & seroit commune à tous les hommes. La raison ne leur a point appris ce dogme, vû que la raison ne peut apprendre à personne que les hommes souffriront des châtimens infinis pour des fautes finies, ou commises dans un état fini. Ces peuples n'ont point appris ce dogme par une révélation divine extérieure, vû qu'il n'y en existe point d'autre que celle que nous voyons contenue dans les Ecritures Saintes des Chrétiens; ils ne l'ont point appris par une révélation ou illumination intérieure, vû que les Chrétiens prétendent que les Infideles n'en sont point favorisés; en effet si cela étoit, ceux qui ont ignoré la Bible auroient eu une certitude des châtimens futurs bien plus forte que celle qu'aucun livre puisse donner, tandis que les notions que ces peuples avoient sur cette matiere étoient si vagues & des rêveries si palpables qu'on ne peut dire que ce fussent pour eux des articles de foi & encore moins qu'ils en eussent des connoissances certaines.

Puis donc que ceux qui n'avoient aucune connoissance des Saintes Ecritures, ou qui n'y ajoutoient aucune foi, n'ont point eu des idées innées sur les châtimens éternels de la vie future, & ne les ont point acquises ni par la raison ni par la révélation; cette notion ne pouvoit leur venir que de l'imagination ou de la fantaisie; ou, ce qui est encore plus vraisemblable, cette doctrine avoit été originairement inculquée à ces peuples par leurs guides & leurs législateurs, qui profitant des craintes & de la crédulité auxquelles les hommes sont si sujets, ont inventé & répandu dans des vues particulieres des opinions dont eux-mêmes n'étoient nullement persuadés.

Si quelqu'un prétendoit que la croyance des châtimens éternels ait été transmise par tradition à des peuples qui ne la tenoient point des Ecritures Saintes, on pourra demander d'où ceux qui dans l'origine ont répandu cette opinion la tenoient-ils eux-mêmes? Et si l'on ne peut prouver qu'ils l'eussent reçue par une révélation divine, on sera obligé de convenir que cette opinion n'a que l'imagination ou la fourberie pour base.

En supposant que l'Ecriture Sainte annonce aux hommes des châtimens éter-

nels dans une vie future, & en admettant ce fait comme une vérité incontestable, ne pourroit-on pas demander comment les auteurs de l'Ecriture ont pu savoir qu'il existoit de tels châtimens? On ne manquera pas de répondre que c'est par *inspiration*, c'est-à-dire par une révélation intérieure, vû que ce n'est que de cette maniere qu'ils ont pu acquérir une pareille connoissance: dans ce cas la connoissance qu'ils en ont eue étoit absolument certaine; mais ceux qui n'ont point été favorisés d'une pareille inspiration ou révélation interne, sont obligés de s'en rapporter à d'autres, ce qui est bien éloigné de pouvoir produire en eux une connoissance assurée, une certitude entiere; bien plus, la partie la plus considérable du genre humain n'a aucune connoissance du récit de ces Inspirés: cependant tous les hommes ne sont-ils pas tout aussi intéressés à s'assurer de la réalité des châtimens éternels que les Ecrivains de la Bible pouvoient l'être? On ne peut en douter. Comment se fait-il donc que tous les hommes n'en ont pas la même certitude? Le Tout-Puissant n'auroit-il donc pas pu donner directement à tous les hommes cette connoissance comme il a fait à un

petit nombre d'entre eux chargés de la communiquer aux autres? Comme tous les hommes étoient également intéressés à sçavoir à quoi s'en tenir sur les châtimens éternels, pourquoi ne le pas communiquer immédiatement, c'est-à-dire sans le ministere ou l'entremise des hommes, à tous les êtres de l'espece humaine?

Est-ce bien-là la conduite d'un Etre infiniment sage, infiniment bon, infiniment puissant? que dis-je! cette conduite est-elle aussi sensée que celle que pourroient tenir des hommes foibles & remplis d'imperfections? Dans tous les gouvernemens, lorsqu'on fait des loix qui décernent des châtimens contre les infracteurs, ne prend-on pas les moyens les plus efficaces pour publier & faire connoître ces loix & ces châtimens, afin que chaque sujet soit à portée de savoir les crimes dont il doit s'abstenir, & les punitions qu'il risque d'encourir? Si l'on ne prenoit point ces précautions, rien ne feroit plus injuste que les châtimens des hommes. Nous devons donc conclure que la raison véritable pourquoi le juge équitable de l'univers, le créateur, le législateur, le gouverneur du monde n'a point fait connoître à tous

les hommes qu'ils pouvoient encourir des châtimens éternels, c'eſt que jamais il n'a eu l'intention de leur infliger de pareils châtimens.

SECTION II.

Les hommes ne ſont les maîtres ni de leurs actions ni de leur façon de penſer.

En ſecond lieu, ſi la juſtice & la gloire de Dieu exigeoient qu'il punît les pécheurs & les incrédules par des tourmens éternels, il n'eſt pas douteux que la juſtice & la raiſon exigeroient auſſi qu'il fût au pouvoir des uns de ne point pécher & au pouvoir des autres de n'être point incrédules.

Je ne m'arrêterai point ici à faire des recherches métaphyſiques pour ſavoir s'ils ont ce pouvoir, je ne me propoſe nullement de faire une diſſertation ſur le libre arbitre, matiere ſur laquelle on a beaucoup diſputé, ſans rien dire de raiſonnable ou de ſatisfaiſant; je me contente donc d'en appeller au bon ſens & à l'expérience; ils s'accorderont à nous

montrer que si les circonstances qui déterminent les actions morales des hommes & leur croyance religieuse ne dépendent point d'eux, l'on ne peut point dire que ces actions ou cette croyance sont dans leur pouvoir. Mais pour peu que l'on réfléchisse on sentira que ces circonstances ne sont nullement soumises au pouvoir des hommes; quelques exemples suffiront pour convaincre pleinement de cette vérité.

Un jeune homme est né de parens indigens & sans mœurs; il apporte en naissant un penchant très-décidé pour le vice; on lui donne dans son enfance des liqueurs fortes & spiritueuses propres à enflammer ses passions & à éteindre sa raison. Aussitôt que cet enfant est capable de commettre des actions bonnes ou mauvaises, au lieu de l'exciter à bien faire on l'instruit à commettre le mal; on lui apprend sur-tout à filouter; s'il s'en acquitte avec adresse, il se voit loué & récompensé; sinon, il est blamé & puni. Ce jeune homme ne vit jamais en société qu'avec des êtres de sa trempe ou même plus méchans que lui; sa vie n'est qu'une longue suite de débauches & d'infamies; à mesure qu'il grandit, il se fortifie dans sa méchanceté; de filou qu'il

étoit il devient voleur de grand chemin & finit par assassiner; que dirons-nous de lui? Etoit-il au pouvoir de ce malheureux de mener une vie plus honnête ou plus réglée? Dépendoit-il de lui de naître d'autres parens que les siens? A-t-il été le maître des circonstances où il s'est trouvé placé, de fréquenter meilleure compagnie, de recevoir une éducation plus raisonnable?

Un autre jeune homme est placé en qualité de Page d'un Souverain; il vit à la Cour où il ne voit qu'orgueil, ambition, débauche, envie, dissimulation, en un mot tous les vices déguisés sous les formes les plus séduisantes; il s'apperçoit bientôt que la vertu & la piété, bien loin d'être estimées & récompensées, ne sont propres qu'à attirer le mépris, & que l'unique moyen de marcher à la fortune est de se livrer au vice. Comment est-il possible qu'un jeune homme, n'ayant continuellement que de pareils exemples sous les yeux, puisse devenir modeste, tempérant, sincere, honnête homme, en un mot pieux & vertueux?

On pourroit rapporter une foule d'autres exemples qui prouveroient que tous les hommes sont guidés dans leurs actions

morales par des circonstances aussi indépendantes d'eux ou de leur choix que les deux jeunes gens dont on vient de parler. Il n'est pas douteux que bien des gens qui ont joué des rôles détestables dans le monde, auroient été des hommes excellens si le sort les eût placés dans d'autres circonstances. La même bonté de caractere qui a souvent rendu des brigands & des voleurs très-fideles à leurs associés dans le crime, très-intrépides dans les dangers, si elle eût été cultivée d'une façon convenable, & dirigée de bonne heure par une éducation honnête & vertueuse, en auroit fait des amis sûrs, des défenseurs courageux de la patrie, ou même des martyrs de la Religion.

N'est-il donc pas évident que c'est le tempérament que la nature donne aux hommes, que ce sont des accidens & des circonstances entiérement indépendans de leur pouvoir & de leur volonté qui déterminent leurs actions & leur conduite vers le bien & vers le mal?

On dira, peut-être, que, si la conduite & les actions des hommes sont ainsi déterminées par des circonstances qui ne sont point dans leur pouvoir, il ne seroit ni juste ni raisonnable de les punir

même en ce monde. Je répons que si les actions & la conduite des hommes sont déterminées par des circonstances, les châtimens doivent être mis au nombre de ces circonstances; ces châtimens peuvent être & sont très-efficaces pour empêcher de mal faire; semblables à des poids ils font pancher la balance; d'où l'on voit que ce sentiment ne rend les châtimens de ce monde ni injustes ni déraisonnables. Lorsque Zénon, fondateur de la Secte Stoïque, faisoit battre son esclave pour l'avoir volé, celui-ci crioit que sa destinée l'avoit rendu voleur; surquoi son maître lui répondit: cela est très-vrai, Coquin! mais c'est ta destinée qui veut aussi que tu sois bien battu. A quoi Zénon auroit encore pu ajouter, il peut se faire que ta déstinée veuille qu'à l'aide du châtiment tu sois corrigé de l'envie de voler.

Puisque l'éducation de la jeunesse, la compagnie que l'on fréquente, les impressions que l'on reçoit dans l'âge tendre contribuent tellement à faire embrasser une conduite vertueuse ou dépravée, c'est-à-dire à rendre les hommes heureux ou malheureux, combien n'est-il pas important d'élever les enfans dans les principes de la vertu & de leur

faire contracter de bonne heure des habitudes honnêtes? Un enfant peut-il avoir une plus grande obligation à ses parens ou à ses instituteurs que d'être ainsi éduqué ? Ces parens & ces instituteurs peuvent-ils trouver une plus grande satisfaction que de voir les heureux effets de leurs soins bienfaisans ?

Examinons maintenant le second point; c'est-à-dire prouvons que les circonstances qui déterminent la croyance religieuse des hommes ne sont aucunement en leur pouvoir. Que tout homme se demande à lui-même s'il juge qu'il ait été moralement possible que ceux qui vivoient il y a deux mille ans à Athènes ou à Rome, ou dans tout autre pays que la Judée, dans un tems où le Paganisme étoit la Religion universelle, ayent pu s'empêcher d'être des Payens ? Qu'il se demande si un enfant né de parens Mahométans, & qui n'a peut-être jamais entendu parler d'aucune autre Religion que de celle de son Pays, ou qui aura été nourri dans la plus grande haine ou dans le plus profond mépris pour toutes les autres Religions dont on lui aura parlé, qu'il se démande, dis-je, si un tel homme peut faire autrement que d'être Mahométan? A l'égard de ceux qui sont

nés & qui ont été élevés dans les Pays où l'on enſeigne la ſeule Religion que nous regardons comme vraie, en ſuppoſant que quelques-uns d'entre eux, après avoir mûrement conſidéré les choſes, après avoir fait les recherches les plus exactes, les plus impartiales, de la meilleure foi du monde, avec le deſir le plus ſincere de découvrir la vérité, vinſſent à douter ou à rejetter quelques articles de foi que quelques hommes regardent comme eſſentiels, ſeroit-il compatible avec la juſtice que ces perſonnes fuſſent pour cela condamnées à être éternellement miſérables? Non, ſans doute; il n'y a que des hommes en qui l'intérêt ou un fanatiſme aveugle ont anéanti toute idée d'équité, qui puiſſent prêcher ou admettre une pareille doctrine.

SECTION III.

L'éternité des châtimens de l'autre vie est incompatible avec la bonté & la justice de Dieu.

S'IL dépendoit de tous les hommes d'être vertueux & de croire tous les articles de la vraye foi, il resteroit encore une grande question à décider; en effet il faudroit examiner s'il seroit équitable que des hommes fussent éternellement tourmentés de la façon la plus barbare, soit parce qu'ils n'ont pas cru, soit parce qu'ils ont commis des fautes temporelles, surtout lorsqu'il ne pourroit résulter aucun bien de leurs supplices rigoureux.

Que l'on écarte le préjugé pour consulter la raison; que l'on considere la nature des choses, que l'on réfléchisse à la bonté & à la justice de Dieu pour décider la question. En vérité quand les hommes prétendent que la justice demande que la Divinité punisse éternellement les pécheurs & les incrédules, il est évi-

dent qu'ils ne sçavent ce qu'ils disent; en effet nous sçavons que punir sans un but utile, punir avec une sévérité disproportionnée à la faute ou à ce que la nécessité exige, ne peut être que l'effet de la vengeance & de la cruauté & non de l'équité: ainsi prétendre que la Divinité punit de cette maniere, c'est évidemment blasphêmer. Comment Dieu pourroit-il placer sa gloire à punir ainsi ses créatures, les foibles ouvrages de ses mains? Il faut assurément que ceux qui prétendent que la gloire de Dieu l'exige ne voyent ni toute l'absurdité ni l'impiété de cette doctrine.

En effet les hommes parlent sans cesse de la gloire de Dieu sans jamais pouvoir s'en faire aucune idée véritable; s'ils étoient capables de juger en quoi cette gloire consiste & de s'en faire des notions raisonnables, ils sentiroient qu'elle ne peut consister que dans sa bonté, sa sagesse & sa toute-puissance, en un mot dans la faculté illimitée de communiquer le bonheur à ses créatures. Des hommes abominables tels qu'un Muley-Ismaël, un Kouli-Kan, un Attila peuvent bien avoir placé leur gloire à faire des malheureux, mais c'est évidemment la plus grande des folies & la plus grande des

des impiétés que d'attribuer à Dieu le caractere de ces Tyrans abominables.

On nous dit en second lieu pour confirmer la doctrine odieuse de l'éternité des peines qu'elle a été adoptée par un grand nombre d'hommes éclairés & de profonds Théologiens. Nous en conviendrons aisément ; mais nous dirons qu'il peut se faire que bien des gens ayent enseigné cette doctrine sans en être eux-mêmes persuadés, & que les uns l'ont fait dans de bonnes vues, & d'autres dans des vues fort dangereuses, comme nous l'avons déjà fait observer.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons douter que de très-grands hommes ne puissent tomber dans de très-grandes erreurs, & qu'il ne soit souvent plus difficile de les en faire revenir que les gens du commun. Cependant je serois bien tenté de croire que le nombre des grands hommes qui sont tombés dans l'erreur de croire à l'éternité des peines n'est pas si grand qu'on paroît communément le supposer.

Un célebre Théologien de notre Pays, (le Docteur Warburton) s'est efforcé de prouver que les anciens Philosophes eux-mêmes qui étoient *Théistes*, n'ont point cru le dogme de l'autre vie ni les peines

& les récompenses futures, quoiqu'ils fussent perpétuellement occupés à inculquer cette doctrine au peuple. Voici comment il s'exprime. „ Après avoir „ lu leur histoire, examiné leur caractere, pesé leurs écrits avec toute l'attention dont j'étois capable, il me „ parut évident que ces hommes ne „ croyoient aucunement un état futur, „ ni les châtimens & les récompenses de „ l'autre vie, quoiqu'ils répandissent adroitement ce dogme dans la société." .... Il dit ailleurs : „ j'entreprends de prouver qu'aucuns des „ anciens Philosophes n'ont cru aux châtimens & aux récompenses de la vie „ future"........ Il ajoute : „ les anciens sages ont regardé comme très-légitime & comme utile au bien public de dire une chose, tandis qu'ils en „ croyoient une autre." (6) Il y a toute apparence que quelques sages modernes & qu'un grand nombre de Théologiens Chrétiens ont pensé de la même façon, tantôt en vue du bien public, mais plus souvent encore en vue de leurs intérêts particuliers.

On conviendra néanmoins que de très-

(6) Voyez *The divine Legation of Moses*, vol. I pag. 318, 320, 321.

grands hommes, & surtout de savans Théologiens, ont enseigné la doctrine des châtimens éternels, & que plusieurs d'entre eux en ont été réellement persuadés; on peut mettre dans ce nombre le célebre Tillotson, à qui nous sommes redevables d'un Sermon *sur l'éternité des tourmens de l'Enfer*. Je ne déciderai point si cet excellent Prélat n'étoit pas trop sage, trop éclairé, trop *humain* pour ajouter foi à une pareille doctrine, & s'il ne l'enseignoit pas uniquement, comme il le dit lui-même, parce qu'il la jugeoit très-propre à mettre un frein aux crimes. (7) Il est certain que ce grand homme s'efforce de la prouver; cependant il rapporte en même tems plusieurs objections qui semblent rendre cette doctrine très-douteuse. Il dit, par exemple, que les peines éternelles sont incompatibles avec la bonté & la justice divine; il ajoute que „ l'on a souvent „ essayé de répondre à cette difficulté, „ mais que jamais on ne l'a fait d'une „ maniere claire & satisfaisante." Il

(7) Je me sers ici de l'épithete d'*humain* en l'appliquant à ce grand Prélat, parce que comme je l'ai dit ailleurs (dans le traité de la Cruauté Religieuse) une des principales raisons qui font que quelques hommes croient que Dieu est cruel, c'est qu'ils sont eux-mêmes cruels & méchans.

rapporte une des réponſes faites à cette objection que le lecteur trouvera dans ce Sermon 35. Mais il convient qu'elle eſt plus ſubtile que ſolide, quand on vient à l'examiner de près. On en pourroit dire tout autant de toutes les autres & même de la ſienne propre, ſur laquelle ce Prélat paroît inſiſter; en effet après tout il reconnoît que „des ſupplices é-„ ternels ſont d'une rigueur ſi terrible, „ que nous avons bien de la peine à di-„ re comment on pourroit les concilier „ avec la juſtice & la bonté divine." Malgré cet aveu il entreprend de prouver que les châtimens éternels des pécheurs dans l'autre monde ſont formellement annoncés dans les Saintes Ecritures. Voilà ce qui arrive très-ſouvent; quand les hommes trouvent que la raiſon leur eſt contraire, ils ont recours à l'autorité: Qu'ils nous diſent s'ils comptent par là faire beaucoup d'honneur à l'autorité qu'ils alleguent. Quoi qu'il en ſoit, ce Prélat paroît convaincu que cette doctrine eſt formellement annoncée dans les Saintes Ecritures; cependant ce Théologien ſi modéré ſemble reconnoître que l'exécution d'une loi ſi rigoureuſe ſeroit totalement incompatible avec les perfections eſſentielles à la

nature divine, & desirer très-fort d'y trouver quelques restrictions. „Au reste, dit-il, celui qui menace conserve „ toujours dans ses mains le droit de „ pardonner, & n'est obligé de mettre „ ses menaces en exécution qu'autant „ que l'exige le plan de son gouvernement: sans faire tort à ceux qu'il a „ menacés, il peut adoucir le châtiment „ & remettre la portion qu'il lui plaît „ des punitions qu'il avoit annoncées." Cela peut être vrai, quand il s'agit des hommes, mais est-il rien de plus incompatible avec un Dieu véridique que de menacer de châtimens qu'il n'a pas dessein d'infliger? Que l'on prouve seulement que Dieu a menacé, & nul homme sensé ne doutera de l'exécution de ses menaces: le cas seroit bien différent si c'étoit par hazard l'homme qui eût eu l'effronterie de menacer au nom de Dieu.

Cela peut nous faire sentir que la réponse de Tillotson n'est qu'un vrai subterfuge, indigne de sa candeur ordinaire. A quoi ne s'expose-t-on pas quand on s'obstine à prouver une doctrine totalement contraire à la raison, & peut-être même aux sentimens de son propre cœur! cependant à la fin la force de la

vérité l'emporte ; notre Prélat, peu de lignes après ce passage remarquable, reconnoît que „ nous devons nous tenir assurés que Dieu jugera le monde avec „ équité, & s'il trouve qu'il soit incompatible, soit avec sa justice, soit „ avec sa bonté, qu'il connoît mieux „ que nous, de punir éternellement les „ pécheurs, nous devons croire qu'il ne „ le fera point ; il n'est pas croyable d'un „ autre côté qu'il ait pu menacer les „ pécheurs d'un châtiment qu'il ne pourroit point exécuter sur eux." Que le lecteur juge après cela si dans ce passage le Prelat ne semble pas douter & des menaces & de l'exécution des châtimens éternels.

Quoi qu'il en soit, passons à notre troisieme article, c'est-à-dire, examinons s'il est vrai que les Saintes Ecritures annoncent formellement des châtimens éternels. Les Théologiens eux-mêmes, ainsi que beaucoup de Savans, ne sont point d'accord là-dessus ; leurs sentimens sont partagés sur cet article ainsi que sur bien d'autres de l'Ecriture. Quelques-uns supposent que les mots *pour toujours* & *éternel* peuvent être pris & sont souvent employés pour désigner un tems limité ; d'autres s'obstinent

à ſoutenir que dans les paſſages, ſurtout quand il s'agit de châtimens, ces mots doivent ſe prendre à la lettre & dans un ſens illimité. Le Docteur Tillotſon s'eſt déclaré de cet avis, il rapporte même les raiſons qui l'y déterminent. Mais en ſuppoſant pour un moment, ſans vouloir pourtant le reconnoître, que ces châtimens ſoient clairement annoncés dans l'Ecriture, il s'élevera ſur le champ une queſtion pour ſçavoir ſi toutes les parties de ces Ecritures ont été dictées par la Divinité, ou s'il y en a quelques-unes qui n'ayent point été inſpirées? Si l'on penche vers ce dernier ſentiment, ne pourroit-il pas ſe faire que les paſſages qui contiennent les menaces dont nous parlons fuſſent du nombre de ceux qui n'ont point été inſpirés, & ne duſſent par conſéquent être regardés que comme des opinions particulieres? Au reſte la queſtion pour ſçavoir ſi l'Ecriture en totalité ou ſeulement en partie eſt d'inſpiration divine, a été plus d'une fois très-vivement agitée.

SECTION IV.

Si tous les passages contenus dans la Bible ont été inspirés par la Divinité.

PLUSIEURS d'entre les anciens Théologiens du Christianisme, ainsi que le plus grand nombre de nos plus sçavans Modernes (†) ont cru positivement que non seulement plusieurs passages particuliers, mais même plusieurs livres entiers n'ont point été inspirés par la Divinité.

Eusebe dans son HISTOIRE ECCLESIASTIQUE *Livre* III. *Chap.* 25. dit que l'Epitre de St. Jacques, l'Epitre de St. Jude, la seconde Epitre de St. Pierre, la seconde & la troisieme de St. Jean n'étoient point universellement reconnues de son tems; après avoir fait mention de plusieurs livres faux & supposés, tels que *les Actes de St. Paul*, le livre du

(†) Voyez entre autres Jean Le Clerc, *Sentimens de quelques Théologiens de Hollande sur l'Hist. crit. du Pere Simon.* Lettres XI. & XII. Elles renferment un mémoire très-curieux sur l'inspiration des livres sacrés.

Pasteur, la *révélation de St. Pierre*, l'Epitre de St. Barnabé, & les *Institutions Apostoliques*: il ajoute „l'on peut encore „ placer au même rang l'Apocalypse de „ St. Jean, que plusieurs otent du nom- „ bre des livres sacrés, tandis que d'au- „ tres pensent qu'on doit l'y laisser." (*)

Le même Eusebe nous rapporte au sujet de cette Apocalypse ce qu'en disoit Denis Evêque d'Alexandrie; voici comment il s'exprime. „Quelques-uns „ de ceux qui ont vécu avant nous ont „ absolument rejetté cet ouvrage, & „ l'ayant examiné Chapitre par Chapi- „ tre depuis le commencement jusqu'à „ la fin, ont fait voir qu'il n'y avoit ni „ bon sens ni raison. Ils disent encore „ qu'il est supposé même dans son titre, „ vû que ce livre n'a point été fait par „ Jean, & qu'on y trouve trop de traits „ d'ignorance pour qu'il soit révélé. Ils „ nous assurent que ce livre n'a été „ composé par aucun des Apôtres, ni „ par aucun des Ecrivains sacrés de l'E- „ glise; que c'est une pièce supposée „ ou une fourberie de Cérinthe, qui

(*) Voyez le *Discours historique sur l'Apocalypse par Mr. Abauzit*, ouvrage rempli de recherches curieuses, & très-propre à donner une juste idée de la vaste érudition de son savant auteur.

„ s'étant fait chef de Secte, emprunta
„ le nom de Jean pour autoriser ses pro-
„ pres extravagances."

Tels ont été les sentimens de quelques anciens Chrétiens au sujet de quelques livres des Ecritures. A l'égard des Sçavans & des Théologiens modernes, voici comment Grotius s'explique. „J'ai
„ fait voir, dit-il, que tous les ouvra-
„ ges contenus dans le Canon des Hé-
„ breux n'ont point été dictés par l'Es-
„ prit Saint." Il observe ailleurs qu'il n'étoit pas besoin que les faits historiques fussent dictés par le Saint Esprit.
„ Si St. Luc, dit-il encore, eût écrit
„ ses livres par l'inspiration divine, il
„ auroit préféré de fonder sa propre au-
„ torité sur cette inspiration plutôt que
„ sur le témoignage de ceux dont il
„ nous parle; d'ailleurs en écrivant les
„ choses qu'il avoit vu faire à St. Paul,
„ il n'avoit aucun besoin d'être inspiré."
Vid. *Grotii Opera* tom. IV. page 672.

Le sçavant Archevêque Tillotson dit
„ que l'on est fondé à croire que Moy-
„ se a pu écrire l'histoire de ses pro-
„ pres actions ainsi que de celles dont il
„ a été témoin sans une révélation im-
„ médiate; que Salomon, à l'aide de sa
„ sagesse naturelle ou acquise, a pu don-

„ ner les belles leçons contenues dans
„ ſes *Proverbes ;* que les Evangéliſtes ont
„ pu écrire ce qu'ils avoient vu & en-
„ tendu, ou ce qui leur avoit été dit
„ par d'autres comme fait St. Luc, ſans
„ une aſſiſtance immédiate de la Divini-
„ té. En effet il paroît évident que
„ des hommes n'ont pas eu beſoin des
„ ſecours d'une révélation immédiate
„ pour écrire ce qu'ils penſoient & ce
„ qu'ils ſçavoient par eux-mêmes ; la
„ preuve qu'ils l'ont fait, c'eſt que les
„ Evangéliſtes en rapportant les dis-
„ cours de Jéſus-Chriſt ſont bien éloi-
„ gnés d'être d'accord dans les expres-
„ ſions......... Cependant ſi leurs mots
„ & leurs expreſſions euſſent été dictés
„ par le Saint Eſprit ils auroient dû être
„ parfaitement d'accord. En effet quand
„ St. Luc differe de St. Mathieu en
„ rapportant les diſcours de Notre Sei-
„ gneur, il eſt impoſſible que tous deux
„ rapportent exactement ſes paroles &
„ ſes expreſſions." Voyez les *œuvres de Tillotſon*. vol. III. pag. 449.

Le Docteur Midleton nous dit que
„ comme il eſt néceſſaire de croire en
„ gros que les Saintes Ecritures ont été
„ divinement inſpirées, il eſt tout auſſi
„ néceſſaire, d'après l'évidence des faits

„ & des préceptes contenus dans ces
„ mêmes Ecritures, de faire quelques
„ exceptions à cette régle générale, &
„ de ne point ſoutenir obſtinément, com-
„ me font quelques perſonnes, que cha-
„ que mot, chaque phraſe, chaque ré-
„ cit, chaque hiſtoire ou même que
„ chacun des livres que nous regardons
„ comme canoniques, ont été dictés par
„ la Divinité......... Voilà, ajoute-t-
„ il, à quoi je crois devoir m'en tenir
„ & j'oſe affirmer que ni la religion ni
„ la raiſon ne nous obligent de croire
„ que tout dans les Saintes Ecritures ſoit
„ abſolument inſpiré, ou que tous les
„ paſſages qui s'y trouvent ayent été
„ dictés par l'Eſprit Saint."

Nous voyons donc clairement que ces pieux Théologiens eux-mêmes n'ont pas fait difficulté de s'expliquer de la façon la plus claire ſur cette matiere; beaucoup d'autres ont penſé de même, ils ont cru que non ſeulement des paſſages, mais encore des livres entiers des Ecritures n'ont point eu le Saint Eſprit pour auteur. Pour confirmer le ſentiment de ces ſçavans perſonnages, & pour ſçavoir à quoi s'en tenir, il paroît que l'on n'a rien de mieux à faire que d'examiner ſans préjugé quelques endroits de l'Ecriture.

Dira-t-on, par exemple, que l'auteur de l'Ecclésiaste fût divinement inspiré quand en parlant de l'état des enfans des hommes il dit: „ J'ai pensé dans mon „ cœur sur l'état des hommes que Dieu „ les en éclairciroit & qu'ils verroient „ qu'ils ne sont que des bêtes: car ce qui „ arrive aux hommes & ce qui arrive „ aux bêtes est la même chose; telle „ qu'est la mort des uns, telle est la „ mort des autres; ils ont tous un mê- „ me souffle, & l'homme n'a point d'a- „ vantage sur la bête, car tout est va- „ nité; tout va en un même lieu, tout „ a été fait de poussiere & tout retourne „ dans la poussiere." Voyez *Ecclésiaste* Chap. 3. vers. 18. 19. 20. Peut-il y avoir rien de plus décisif contre l'existence d'une autre vie que ces passages? Est-il rien de plus propre à dégrader l'espece humaine que ce qui est dit ici de son sort à venir?

David étoit-il inspiré par l'esprit d'un Dieu clément & miséricordieux lorsqu'il prononçoit des imprécations inhumaines contre son ennemi & ses enfans? „ Quand, dit-il, il sera jugé qu'il soit „ condamné: que sa priere tourne en pé- „ ché: que ses enfans soient errans & „ réduits à la mendicité: qu'il n'y ait

„ perſonne qui lui montre de la pitié:
„ que perſonne ne prenne ſoin de ſes en-
„ fans orphelins." *Pſeaume* 190. verſ.
7. 10. 12. Ce Prophête parle ſur le même ton dans tout ce Pſeaume.

Que dirons-nous de la façon dont la création de l'homme eſt rapportée dans la Génèſe, & de la raiſon pour laquelle il fut privé de l'état heureux qui lui avoit été originairement deſtiné? Suivant l'opinion commune, réputée la plus orthodoxe, Dieu le condamné à des maux éternels pour avoir mangé d'une pomme! En examinant ce récit avec impartialité, nous pourrions peut-être nous convaincre que même ce paſſage de l'Ectiture que l'on a rendu ſi important, & duquel on a fait dépendre de ſi grandes choſes, pris dans un ſens littéral, comme le veulent preſque tous les Théologiens, porte des caracteres qui prouvent qu'il n'a pu être divinement inſpiré.

Voici en peu de mots ce qui eſt dit dans le ſecond & le troiſieme Chapitre de la Génèſe: que Dieu forma l'homme *du limon de la terre*; que néanmoins il le fit *à ſon image*; qu'il le créa mâle & femelle: que Dieu planta un jardin dans lequel il plaça l'homme; qu'il lui prit

fune côte dont il forma la femme : qu'il permit à l'homme de manger de tous les fruits du jardin, excepté de ceux de l'arbre de la ſcience du bien & du mal, faute dequoi il mourroit infailliblement ; ce qui, ſelon nos Théologiens, ſignifie qu'il vivroit dans une miſere éternelle.

Avant d'aller plus loin, il ſe préſente ici une queſtion très-naturelle. Un homme rempli de bonté planteroit-il dans ſon jardin un arbre qui produiroit des fruits agréables mais empoiſonnés, ou ſe contenteroit-il de défendre à ſes enfans d'en manger, en leur diſant qu'ils mourront s'ils oſent y toucher ? Au contraire, s'il ſçavoit qu'il y eût un tel arbre dans ſon jardin, n'auroit-il pas l'attention de le faire abbattre ſur le champ, ſur-tout ſachant très-bien que ſans cette précaution ſes enfans ne manqueroient pas de ſe faire périr en mangeant de ſon fruit, & d'entraîner leur poſtérité dans la miſere ?

Continuons encore à examiner ce récit. Nonobſtant cette défenſe de manger du fruit de l'arbre de la ſcience du bien & du mal, & malgré le châtiment terrible attaché à la déſobéiſſance, le ſerpent qui étoit le plus ruſé des animaux, ſe met à diſcourir avec la femme & la ſéduit au point qu'elle cueille

du fruit, en mange, & en fait manger à son mari.

Après qu'ils eurent commis ce crime si affreux & dont les suites devoient être si fatales, ou, comme un célebre Théologien l'a dit, après avoir *pillé un clos*, (8) ils entendirent la voix de Dieu qui se promenoit dans le jardin pour prendre le frais; & alors Adam aussi bien que sa femme se cacherent sous les arbres du jardin pour se soustraire aux yeux du Seigneur. Cependant Dieu les découvrit & prononça une sentence contre le serpent, la femme & le mari; mais comme Adam & Eve étoient nuds à l'exception des feuilles de figuier dont ils avoient caché leur nudité, Dieu prit soin lui-même de leur faire des habits.

C'est ainsi que l'homme se trouva déchu de l'état heureux que Dieu lui avoit destiné, après en avoir joui très-peu de tems, comme on peut le présumer; mais l'opinion la plus universellement reçue & qu'on enseigne c'est qu'en conséquence de cette faute l'homme, & sa postérité, qui n'y avoit pourtant point eu de part,

(*) Voyez le Tome XII. des *œuvres du Dr. Swift*. pag. 296.

part, furent condamnés à des châtimens éternels & infinis.

Dépouillons-nous pour un instant de toute prévention ; dégageons nos yeux de tous les nuages dont les mots pompeux de *saint* & de *sacré* sont capables de les couvrir : examinons cette histoire de la création & de la chute de l'homme, dont la lettre a été abandonnée d'un grand nombre de sçavans Théologiens & même de Peres de l'Eglise, qui l'ont regardé comme une fable ou une allégorie, ce qui est assurément bien moins étrange que de voir un seul homme de sens l'admettre & la défendre comme une histoire véritable.

Philon, Juif très-sçavant, dit qu'il faut être d'une simplicité bien grossiere pour imaginer que Dieu ait réellement employé six jours de travail pour la production des choses. Son sentiment est suivi par Origene, St. Ambroise, St. Augustin & beaucoup d'autres. „ Quel „ est l'homme de bon sens, dit Origene, qui croira que le premier, le second & le troisieme jour ayent pu „ avoir lieu sans que le soleil, la lune & „ les étoiles eussent été créés ? Qui est-„ ce qui peut être assez extravagant pour „ croire que Dieu semblable à un jar-

„ dinier ait pu planter un jardin?" (il auroit pu ajouter: qui est-ce qui peut croire que Dieu ait fait le métier d'un tailleur?) „ Comment penser qu'il ait pu „ y placer un véritable arbre de vie „ dont le fruit pût être goûté avec les „ deuts, & que la connoissance du bien „ & du mal pût être acquise en man„ geant d'un autre fruit?"

Les mêmes Docteurs regardent pareillement comme un conte puérile l'histoire de la création du monde en six jours, & le Docteur Burnet prétend „ que Moyse voulant consacrer le „ septieme jour au repos ou au *Sabbath* „ supposa que l'œuvre de la Création „ avoit duré six jours." *V. Archæblog. Philosophic.* & les *œuvres de M. Middleton*, vol. II. pag. 126. 127.

Supposons que ce récit nous eût été transmis par un Historien ou par un Poëte payen, qu'en aurions-nous pensé? Ne l'aurions-nous pas regardé comme une fable très-bizarre ou comme une allégorie? ou si nous l'avions pris à la lettre, ne l'aurions-nous pas regardé comme un conte trop romanesque, trop puérile, trop ridicule, trop dépourvu de vraisemblance pour mériter aucune attention, ou pour être cru même par des Payens?

Un homme formé du limon de la terre & une femme tirée de l'une de ses côtes! Un serpent qui parle à une femme dans un langage intelligible pour elle! Celle-ci n'en est point effrayée, elle se met à converser tranquillement avec lui, & va promptement raconter la chose à son mari! l'éloquence d'un reptile la détermine à désobéir aux ordres formels de son créateur, qui va prendre le frais dans le jardin, & qui après avoir prononcé sa malédiction les habille, puis les chasse du Paradis!

Quelque improbable que cette histoire puisse paroître quand on la prend à la lettre ou si elle eût été rapportée par un Ecrivain du Paganisme, son absurdité n'est pourtant pas ce qu'elle offre de plus choquant: Dieu, la source de toute justice & de toute bonté, y est représenté comme permettant que sa créature qu'il destinoit au bien-être, & pour laquelle il avoit créé le monde, fût séduite par une autre de ses créatures, afin que l'homme & toute sa race fussent plongés dans la plus profonde misere; tandis que si Dieu eût voulu s'y opposer tout auroit été prévenu, & ses vues bienfaisantes pour l'homme n'auroient point été frustrées.

Il eſt vrai que quelques Théologiens, comme on l'a déjà remarqué, pour ſe débarraſſer des difficultés ſans nombre que préſente une hiſtoire ſi révoltante, ſont diſpoſés à la regarder comme une allégorie; mais en admettant même leur ſentiment, ſi l'on ſuppoſoit cette allégorie imaginée par un homme non inſpiré, ne ſembleroit-elle pas très-injurieuſe à la gloire de Dieu, & très-propre à nuire aux intérêts de la Religion? En effet elle nous montre la Divinité comme déroutée dans ſes projets & ne pouvant ſatisfaire le deſir qu'elle a de rendre ſa créature heureuſe dans l'état où elle l'avoit placée; une puiſſance oppoſée rend ſes projets inutiles, &, d'après cette allégorie, vient à bout d'anéantir les vues du Tout-Puiſſant! bien plus, Dieu eſt repréſenté comme expoſant l'homme à la tentation, tandis qu'un Etre qui ſçait tout devoit ſçavoir que l'homme ne pourroit y réſiſter, ce qui n'empêche pas un Dieu juſte de le condamner avec toute ſa poſtérité à des malheurs ſans fin pour avoir ſuccombé. En un mot l'intention d'un Dieu tout-puiſſant, qui vouloit rendre l'homme heureux pour toujours, eſt anéantie même avant d'avoir commencé à s'exé-

cuter, & les préparatifs immenses qui avoient été faits pour cela sont en un instant rendus parfaitement inutiles. Un Créateur rempli de sagesse & armé de la toute-puissance n'auroit-il pas dû prévoir & prévenir des effets si funestes?

Si cette relation de la création & de la chute de l'homme eût été présentée par un Payen ou par un Mahométan, je demande en bonne foi si un Chrétien de bon sens n'eût pas raisonné de cette maniere? Quelle présomption! quelle impiété! quel orgueil n'y a-t-il pas à représenter une créature abjecte, formée du limon de la terre comme ayant été faite à l'image & à la ressemblance de Dieu, du créateur tout-puissant, incompréhensible, infini de l'univers! à la ressemblance d'un Dieu à qui suivant Isaïe rien ne peut se comparer!

Nonobstant cette disparité, l'auteur de la Génèse répete quatre fois en deux versets que Dieu *créa l'homme à son image.* Est-il bien possible de regarder un tel blasphême comme l'effet d'une inspiration divine? (9) Si un Ecrivain entre-

(9) Un Théologien de notre pays qui s'est donné beaucoup de peines pour justifier ce passage étrange, rapporte à cette occasion les notions ridicules de quelques Rabbins Juifs; il cite entre au-

prenoit de rendre compte de la création du monde, sans pouvoir s'appuyer sur aucune connoissance historique ou traditionnelle, vû que l'homme ne peut point dire ce qui s'est passé avant qu'il existât; ou si un Ecrivain vouloit prédire des événemens futurs, il auroit, sans doute, besoin d'une révélation divine; mais un Ecrivain ne pourroit-il pas écrire un livre semblable à la Génèse, ou un autre ne pourroit-il pas faire des prophéties prétendues sans être inspiré pour cela?

Avant de quitter ce sujet de la création & de la chute de l'homme, je crois devoir joindre ici quelques extraits de l'*Archæologia Philosophica* du Docteur Burnet; ouvrage qu'il dédia au Roi Guillaume III. pour faire voir que dans ce que j'ai dit là-dessus je n'ai pas été plus loin qu'un Théologien très-célebre. En effet ce n'est point faire l'éloge d'un systême soit philosophique, soit politique, soit religieux, que de dire qu'il n'est point fait pour soutenir un examen

tres un auteur qui là-dessus s'écrie avec transport: *non homo sum, sed Deus quoniam natura immortalis sum*. Notre Théologien avoue que, quoique l'expression soit forte, elle ne laisse pas d'approcher de la vérité. Voyez *The doctrine of endless torments. By John Maud. pag.* 17.

rigoureux; & quoi que puſſent prétendre des fanatiques, des hypocrites ou des ſtupides, il n'y a rien de plus ſcandaleux, de plus nuiſible à la vraie Religion, de plus préjudiciable à la ſociété, que d'empêcher ou de punir l'examen; la perſécution en pareil cas détruit la liberté à laquelle tout homme doit prétendre, & par conſéquent elle eſt un attentat contre le genre humain.

Mais écoutons cet excellent auteur. „ Rien, dit-il, (†) n'égale la force de „ l'habitude & du préjugé ſur les eſprits „ des mortels; voilà pourquoi les dé„ tails très-courts que Moyſe nous don„ ne ſur l'origine de l'homme & des „ choſes ſont reçus ſans examen & ſans „ difficulté; cependant ſi nous avions „ trouvé la même doctrine dans tout au„ tre Ecrivain, par exemple, dans quel„ que Philoſophe Grec, dans un Rab„ bin, dans un Théologien Mahométan, „ nous nous trouverions arrêtés à cha„ que mot & chaque phraſe feroit é„ clore pour nous une foule d'objec„ tions...... Que dirions-nous d'une „ femme ſotte & ſans expérience qui ſe

(†) Vid. *Burnet Archaeolog. Philoſophic.* Lib. 2. Cap. 7. pag. 503. 506. 509. Edit. d'Amſt. ann. 1699. in 4°.

„ laissé tromper par un esprit malin?
„ N'auroit-on pas dû lui donner quel-
„ que ange tutélaire pour la garantir
„ du piége? On nous dira, peut-être,
„ que cette femme auroit dû prendre
„ garde à ne point violer une loi dont
„ la transgression devoit être suivie de
„ la mort. Mais la pauvre femme sça-
„ voit-elle ce que c'étoit que la mort?
„ Elle n'avoit rien vu mourir, pas mê-
„ me une fleur."

On assure que tout ce qui arriva depuis „ la création du monde jusqu'à la
„ chute de l'homme s'est passé en un
„ jour ou même en une demi-journée,
„ c'est ce jour même que l'Epouse d'A-
„ dam, errante dans un jardin rencon-
„ tre le serpent & se met à causer avec
„ lui &c..... Cependant je ne puis sou-
„ tenir l'idée que dans un espace si court
„ tout ait été renversé & mis en désor-
„ dre, & que la nature entiere qui ve-
„ noit d'être arrangée ait pu être bou-
„ leversée, même avant que le soleil eût
„ achevé son cours pour la premiere
„ fois. Dieu dit le matin que tout é-
„ toit bien, & le soir tout se trouve
„ maudit & en désordre. Quelle in-
„ constance dans les choses humaines!
„ L'ouvrage qui avoit exigé six jours

„ de travail du grand & du tout-puis-
„ ſant architecte du monde eſt ruiné
„ tout d'un coup par un reptile mépri-
„ ſable!"

„ N'eſt-il pas bien dur & bien cruel
„ de dire que Dieu ait puni & condam-
„ né le genre humain au malheur pour
„ une faute ſi petite commiſe par la lé-
„ géreté d'une femme? C'eſt pour ce-
„ la, ſans doute, que quelques-uns ſont
„ d'un ſentiment dont je ne ſerois pas
„ fort éloigné, que Moyſe n'a ſuppoſé
„ qu'un châtiment ſi rigoureux fut at-
„ taché à un crime ſi foible, que dans
„ la vue de faire obéir avec plus de res-
„ pect à ſes propres loix dans leſquelles
„ nous le voyons ſouvent punir avec la
„ derniere ſévérité des actions frivoles
„ ou indifférentes en elles-mêmes. En
„ effet quel téméraire pouvoit violer le
„ moindre des préceptes donnés de la
„ part de Dieu quand il ſçavoit que le
„ genre humain avoit été perdu pour
„ une pomme?"

Vers la fin de ce traité le Dr. Burnet dit: „Comme nous ſommes Chrétiens,
„ nous adorons la Divinité ſuprême,
„ c'eſt-à-dire un Dieu dont le pouvoir
„ & la ſageſſe ſont infinis, un être infi-
„ niment parfait. Or pouvons-nous

„ dire qu'un être infiniment parfait ait
„ pu faire des habits de peau pour en
„ vêtir l'homme & la femme? Il en
„ eſt de même de beaucoup d'autres
„ traits rapportés de l'être infiniment
„ parfait à l'occaſion de ſa converſation
„ avec Adam, la femme & le ſerpent.
„ Ainſi attribuer à la Divinité quelque
„ choſe d'indigne d'elle, c'eſt lui faire
„ un outrage, c'eſt vraiment blaſphê-
„ mer, ſur-tout quand on le fait à mau-
„ vaiſe intention."

D'après les extraits qui viennent d'être rapportés, comment imaginer que ce ſçavant & pieux auteur ait pu croire qu'un ouvrage, rempli de notions ſi indignes de la Divinité, ait été inſpiré par l'Eſprit Divin?

SECTION V.

D'après les Saintes Ecritures elles-mêmes tout ce qu'elles contiennent n'a point été divinement inſpiré.

D'APRÈS le ſentiment des Théologiens qui viennent d'être cités, il

y a dans la Bible un grand nombre de passages qui n'ont point exigé de révélation; il n'en étoit pas besoin pour rapporter des faits dont les Ecrivains avoient été les témoins oculaires, qu'ils avoient entendu raconter à d'autres, ou qu'ils tenoient par tradition. On peut dire la même chose des préceptes qu'ils donnent & des objets ordinaires de la vie. Par exemple, lorsque Saint Paul conseille à Timothée de cesser de boire de l'eau & d'user d'un peu de vin pour se fortifier l'estomac, ou quand le même Apôtre le prie de lui apporter (†) son manteau qu'il avoit laissé dans la Troade, il est évident qu'il ne falloit point d'inspiration pour dire ces choses. De plus, pour prouver clairement que tout ce qui est contenu dans l'Ecriture n'a point été divinement inspiré nous en appellerons à l'Ecriture elle-même; voyons ce que l'un des plus célebres Ecrivains du nouveau Testament déclare formellement en plusieurs endroits.

L'Apôtre St. Paul qui, comme il le dit lui-même, n'étoit inférieur en rien

(‡) Conférez ici ce que dit Le Clerc dans son mémoire sur l'inspiration des livres sacrés inséré dans les *Sentimens de quelques Théologiens de Hollande* &c.

aux plus grands des Apôtres, ne laiffe pas de convenir dans un grand nombre de paffages de fes Epitres, (qui ne font pas la partie des Ecritures dont les Théologiens faffent le moins de cas) qu'en plufieurs occafions il n'écrit pas par infpiration; il reconnoît quelquefois que c'eft lui-même qui parle & non le Seigneur; il dit que relativement aux vierges il n'a point reçu de commandement du Seigneur, qu'il ne fait que donner fon propre jugement. Il convient qu'il parle fouvent de lui-même d'une *façon infenfée*, à la maniere des hommes; fur quoi St. Jérôme obferve que l'Apôtre prouve ce qu'il avance par les expreffions baffes qu'il emploie & par fes raifonnemens vulgaires & groffiers qui pourroient offenfer les perfonnes éclairées. Erafme nous apprend que le Cardinal Hugo étoit fi éloigné de croire que toutes les parties de l'Ecriture fusfent divinement infpirées qu'en parlant d'un paffage de St. Mathieu il le traite de menfonge & de difcours d'un homme ivre.

On voit donc que d'après les Ecritures elles-mêmes nous fommes obligés de reconnoître que tout ce qu'elles contiennent ne peut être regardé comme révélé

par la Divinité : si cela ne suffisoit pas pour nous convaincre, les contradictions qui s'y trouvent mettoient la question hors de toute dispute. Il est vrai que cela peut faire naître une difficulte très-grande & même insurmontable, lorsqu'il sera question de décider quelles sont les parties inspirées & celles qui ne le sont pas ; il est probable que la crainte de cette difficulté a fait que plusieurs Théologiens plus zêlés que sçavans, ou plus rusés que remplis de probité, ont soutenu opiniâtrément une fausseté si palpable que celle de prétendre que chaque mot, chaque virgule de la Bible étoient divinement inspirés. Mais quelles que soient les difficultés qui peuvent en résulter, la vérité ne peut être ni celée ni démentie ; les hommes dans leur conduite & leurs actions doivent avoir égard aux conséquences, mais dans les discussions qui ont pour objet la recherche du vrai, à quoi toutes les disputes doivent tendre, lorsque les principes sont évidens, l'on ne doit jamais s'embarrasser des conséquences ; quand des principes ne seront point absurdes ils ne nous conduiront jamais à des absurdités ni à des contradictions ; ainsi nous n'avons rien de

mieux à faire que de nous laisser guider par la vérité.

Il est donc évident par les Ecritures elles-mêmes que tout ce qu'elles renferment n'est aucunement dû à la révélation divine; les plus graves Théologiens en sont convenus. Il n'est pas moins vrai que plusieurs endroits de ces mêmes Ecritures ont pu être copiés d'une maniere fautive, mal traduits, falsifiés, interpolés, pris dans un sens littéral, tandis qu'on auroit dû les prendre dans un sens allégorique &c: mais au moins devons-nous être assurés qu'il est absolument impossible que Dieu agisse ou parle d'une façon directement contraire à ses attributs essentiels. Cela posé, est-il rien de plus contraire à ses attributs divins que l'idée qu'il punira ses créatures par des tourmens éternels? En pesant mûrement les choses ne trouveroit-on pas qu'en s'efforçant de prouver cette doctrine odieuse par l'Ecriture, on travaille plutôt à affoiblir ou à ruiner totalement qu'à établir l'autorité de l'Ecriture?

SECTION VI.

La doctrine de l'éternité des peines n'est nullement propre à contenir les passions des hommes. (*)

ON dit en quatrieme lieu que la croyance des châtimens éternels est absolument nécessaire pour empêcher les hommes de se livrer à leur méchanceté, par conséquent qu'elle fait partie des fondemens de la Religion, d'où l'on conclut qu'on ne doit pas la détruire. Mais comme je me flatte d'avoir déjà suffisamment prouvé que cette doctrine est fausse, il s'ensuit qu'elle ne peut être aussi utile que bien des gens voudroient le faire croire pour prévenir les vices, ni aussi efficace que d'autres moyens qu'on pourroit employer avec bien plus de succès. Au contraire il seroit aisé de

(*) Conférez ici le livre de Mademoiselle Hubert *sur l'état des ames séparées des corps*, Lettre 6e. On y répond à cette objection, que le sentiment de la non-éternité des peines de l'Enfer peut porter les hommes au relâchement & à la sécurité.

faire voir que ce dogme eſt pernicieux à bien des égards, qu'il ne peut ſervir de baſe qu'à une mauvaiſe Religion ; d'où l'on peut avec raiſon conclure qu'une pareille doctrine eſt de nature à pouvoir être légitimement attaquée par les honnêtes gens.

Ceux qui ont attentivement réfléchi ſur la nature humaine ſeront forcés de convenir que tous les dangers & les maux, quelque grands qu'ils puiſſent être, lorſqu'ils ſont éloignés, perdent beaucoup de leur pouvoir & paroiſſent moins à craindre, tandis que des dangers très-petits, quand ils ſont imminens ou préſens à nos yeux, produiſent ſouvent des effets prodigieux ſur nous. Il eſt très-évident que les châtimens prochains ſont bien plus efficaces & plus propres à détourner du crime que les châtimens éloignés. A l'égard des fautes ſur leſquelles les loix n'ont point de priſe, les hommes n'en ſont-ils pas bien plus efficacement détournés par les motifs de ſanté, de la décence, de la réputation & par d'autres conſidérations temporelles & préſentes qu'ils ont devant les yeux, que par la crainte de malheurs futurs & ſans fin qui très-rarement ſe préſente à leur eſprit, ou qui ne s'y préſente jamais.

que

que comme vagues, incertaines & faciles à éviter.

Je ne puis à cette occasion m'empêcher de faire observer que comme les égards que l'on a pour sa réputation sont, sur-tout pour les personnes bien élevées, un préservatif puissant qui les empêche de se permettre des actions indécentes & criminelles, il seroit bien à souhaiter que ces actions fussent toujours fortement décriées & réputées déshonorantes. Si les Princes, les grands, les gens en place, les personnes qui composent la bonne compagnie daignoient considérer le bien qu'elles pourroient faire en rendant la vertu aimable, en la mettant en honneur, en rendant le vice odieux & méprisable, l'on ne peut douter qu'il ne s'excitât une noble émulation entre les hommes; chacun deviendroit jaloux de l'estime publique, chacun voudroit se distinguer par des vertus utiles à l'espece humaine. Si les femmes les plus distinguées par leur esprit, leurs agrémens, leur conduite, consentoient à montrer du mépris pour tout homme vicieux & méchant & à l'exclure de leur société, il est très-démontré qu'il en résulteroit des biens infinis; ce seroit un moyen d'introduire dans le monde la plus u-

tile de toutes les modes.

Pour juger si la crainte des châtimens éternels & rigoureux de l'autre monde est plus propre à détourner les hommes du mal que celle des châtimens temporels & présens du monde actuel, supposons pour un moment que la premiere de ces craintes subsistant universellement, la derniere fût entiérement écartée; dans cette supposition que d'affreuses conséquences ne s'ensuivroient-elles pas! L'univers seroit aussitôt inondé de crimes; le foible & le timide deviendroient sur le champ les victimes de l'audace & de la force. Mais en supposant que la crainte des châtimens éternels fût anéantie tandis que celle des châtimens visibles demeureroit dans toute sa vigueur, & tandis que l'on verroit ces châtimens s'exécuter immanquablement & universellement, on reconnoîtroit pour lors que ces derniers agiroient avec bien plus de force sur l'esprit des hommes & influeroient bien plus sur leur conduite que les châtimens éloignés de l'avenir que l'on perd de vue dès que la passion éblouit.

L'expérience journaliere ne nous fournit-elle pas des preuves convaincantes du peu d'effet que la crainte des châtimens

de l'autre vie produit sur beaucoup de ceux qui en sont persuadés? Ne voyons-nous pas que souvent les personnes les plus déréglées n'ont jamais osé douter de ce dogme terrible? Les Portugais sont généralement regardés comme très-scrupuleusement attachés à ce qu'ils appellent religion; ils passent pour les disciples les plus dévots de la secte la plus superstitieuse qui soit dans toute l'Europe; par conséquent en Portugal le peuple sur-tout est très-éloigné d'avoir aucuns doutes sur la réalité des tourmens de l'enfer; cependant durant le dernier désastre que ce royaume vient d'essuyer, des malfaiteurs profitant de la confusion générale, & assurés de n'être point punis par la justice, n'ont pas laissé de commettre les crimes les plus abominables: le seul moyen que l'on pût opposer à leurs forfaits fut d'en exécuter quelques-uns sur le champ, ce qui en imposa aux autres & les empêcha de continuer à commettre des horreurs dont la crainte de l'Enfer n'avoit pu les détourner. (10)

(10) Au milieu des ravages & de la consternation générale causée en 1755. par le tremblement de terre de Lisbonne, il se trouva des scélérats qui mettoient le feu aux maisons pour avoir occasion

Cela ne prouve-t-il donc pas évidemment que les bons effets produits par le dogme des châtimens éternels sont très-rares & très-incertains? Nous allons voir que ses mauvais effets sont innombrables & très-sûrs.

En effet, une pareille doctrine donne nécessairement à l'esprit des idées fausses, indignes, révoltantes de la Divinité; elle remplit la vie d'amertume; il est très-probable qu'elle tend à endurcir les pécheurs & à les plonger dans le désespoir; elle n'est propre qu'à les engager à bannir de leur esprit des notions incommodes. Bien plus, une pareille doctrine est très-capable de porter à l'athéisme: bien des gens doivent trouver qu'il vaut mieux & qu'il est plus raisonnable de croire qu'il n'existe point de Dieu que d'admettre un Dieu assez cruel pour ne créer le plus grand nombre des hommes qu'afin de les précipiter dans des malheurs éternels.

A l'égard de la prétention de ceux qui disent que cette doctrine est un des principaux fondemens de la religion, cela peut être très-vrai d'une religion fausse,

de les piller & d'assassiner les propriétaires. La sévérité du gouvernement fit promptement cesser ces excès.

mais ne peut être vrai de la religion véritable ; ce fondement est trop ruineux & trop mauvais pour élever rien de bon sur lui. Comme la croyance d'un Dieu est la base de la religion, il faut que la croyance d'un Dieu rempli de perfections soit la base de toute vraie religion ; en effet si Dieu étoit un être méchant, il seroit inutile de lui rendre un culte & des hommages ; ou bien si l'on imaginoit des moyens de lui plaire ils devroient être cruels, méchans, sanguinaires, en un mot conformes à l'être odieux que l'on prétendroit honorer.

Les Hottentots adorent un Dieu méchant qu'ils appellent *Toukoa* ; ils le regardent comme la source de tous les maux & des calamités : dès qu'ils craignent quelqu'événement fâcheux, ils lui immolent un bœuf ou une brébis, & ils emploient des cérémonies ridicules pour l'endormir & l'empêcher de leur faire du mal.

Plusieurs peuples sauvages d'Amérique croient que le monde est gouverné par deux grands esprits dont l'un est bon & l'autre très-méchant ; ils rendent un culte à l'un & n'en rendent point à l'autre ; la raison qu'ils en donnent, c'est que le bon esprit ne peut leur faire du mal,

tandis que le méchant leur en doit faire nécessairement; ces pauvres gens ne s'apperçoivent pas que tout ce qu'ils pourront faire ne doit pas empêcher un esprit essentiellement méchant de leur faire tout le mal dont sa nature le rend capable; ils ne voient pas qu'un Dieu de cette trempe doit être insensible à la pitié, & qu'au contraire il doit trouver un grand plaisir à les rendre malheureux & à se réjouir de leurs miseres; ils auront beau l'invoquer, un Dieu pareil ne doit point être disposé à faire cesser les peines qu'il veut leur infliger.

Une religion bonne & vraie peut-elle donc être fondée sur la croyance que Dieu punira éternellement un nombre infini de ses créatures & même qu'il ait pu rendre le salut impossible pour la plupart d'entre elles? Cependant une opinion si détestable n'est que trop répandue; & nous avons vu que bien des gens la prétendent fondée sur l'Ecriture.

Tout homme sensé quand il est persuadé de ces affreux principes, doit vivre dans la crainte continuelle d'un Etre qui peut le rendre éternellement misérable: cela posé, comment-est-il possible qu'il prenne du respect, de la confiance, de l'amour pour un Etre si terrible? Bien

plus, s'il dépend de cet Etre d'empêcher qu'il ne devienne malheureux, & s'il ne le fait pas, est-il même, dans ce cas, possible de l'aimer ou de prendre bonne opinion de lui? Si un fils s'imaginoit que son pere fût capable de le condamner à des tourmens cruels ou ne voulût pas l'exempter de les souffrir, auroit-il pour lui un respect ou un amour filial? Dieu n'est-il donc pas plus attaché à ses créatures que le pere le plus tendre? Ces créatures ne sont-elles pas en droit d'attendre bien plus de sa bonté que des enfans de celle des parens les plus indulgens? N'est-ce pas la croyance où sont les hommes que c'est de la bonté de Dieu qu'ils reçoivent tous les biens dont ils jouissent, que ce Dieu les conserve & les protege, que c'est lui qui leur procurera par la suite le bien-être qu'ils attendent, qui sert de fondement à la vraie religion?

S'il se trouve donc dans l'Ecriture quelques passages qui semblent annoncer que Dieu, cet être rempli de bonté, punira sans fin ses foibles créatures, c'est aux Théologiens à examiner si ces passages n'ont point été mal rendus, altérés, interpolés ou mal entendus. Quoi qu'il en soit, le sçavant Auteur Midd-

leton n'a-t-il point eu raison de dire que
„ c'eſt un principe conſtamment établi
„ par tous les interpretes des Saintes E-
„ critures, que chacunes de leurs par-
„ ties doivent être expliquées de manie-
„ re qu'elles s'accordent avec la raiſon
„ & avec les attributs eſſentiels de la
„ Divinité, & que tout ce qui n'eſt
„ point ſuſceptible d'être expliqué de
„ cette façon, ne doit point être revê-
„ tu de l'autorité divine. Cela poſé,
„ ajoute-t-il, il s'enſuit que les notions
„ que nous nous formons de Dieu & de
„ ſes attributs ne doivent point être ori-
„ ginairement puiſées dans les Ecritu-
„ res, mais dans la nature & dans la
„ raiſon avant que de nous livrer à l'é-
„ tude des Ecritures, qui ſans cela pour-
„ roient ſouvent nous induire dans des
„ erreurs très-dangereuſes." V. les *œu-vres de Middleton* vol. II. pag. 123.

Ces erreurs ſont en effet très-funeſtes: c'eſt faute d'obſerver une régle ſi ſage & de puiſer dans la nature & la raiſon nos idées de la Divinité & de ſes attributs, & non de l'Ecriture, que les hommes ſont tombés dans l'erreur ſi groſſiere d'aſſigner à Dieu les paſſions les plus dangereuſes pour l'eſpece humaine, telles que la colere, la cruauté,

la jalousie, la vengeance, l'avarice, l'orgueil, la dureté &c. Il est évident que les Ecritures dans un grand nombre d'endroits lui attribuent ces qualités indignes & donnent des vices révoltans à l'Etre immuable & parfait dans lequel il est impossible qu'il y ait aucun des défauts inhérens à notre foible nature.

Si les hommes ne se formoient pas des idées absurdes & déraisonnables de la Divinité, ils ne la supposeroient pas cruelle, & s'ils ne la croyoient pas cruelle ils n'imagineroient pas qu'elle fût capable de les punir par des tourmens infinis, ou même qu'elle pût consentir que les ouvrages de ses mains fussent éternellement privés du bonheur.

Pour éluder la force de cet argument, les partisans du dogme de la damnation éternelle disent que le malheur des réprouvés n'est point en Dieu un châtiment arbitraire, mais que c'est une conséquence du péché & de l'ordre immuable des choses. Mais, leur demanderai-je, d'où sçavez-vous cela? Si vous prétendez que l'Ecriture vous en instruit, vous vous trouverez bien embarrassés quand il s'agira de le prouver; au moins est-il bien sûr que ce n'est pas la raison qui vous a enseigné ce dogme si dérai-

ſonnable. Permettez-moi donc de vous demander comment Dieu, ſans bleſſer ſa ſageſſe & ſa bonté, a-t-il pu former une créature, qu'il prévoyoit devoir agir d'une façon qui ſuivant l'ordre immuable des choſes la rendroit éternellement malheureuſe? Comme l'univers a été créé & eſt gouverné par un Etre infiniment puiſſant, infiniment ſage, infiniment bon, il faut abſolument que tout concoure à ſes vues & tourne au plus grand bien; or quel bien peut-il réſulter pour le tout ou pour le plus grand avantage de l'univers qu'aucune créature ſoit éternellement tourmentée?

Si la multitude des pécheurs, des infideles, des incrédules, étoit reellement deſtinée à ſouffrir des tourmens cruels & ſans fin, quel horrible ſcene de miſere pour la race humaine! des milliards d'hommes feroient impitoyablement ſacrifiés à des ſupplices infinis pour la cruauté & la durée! Ce feroit en effet pour lors que le ſort de l'homme, de l'être ſenſible, intelligent, raiſonnable ſeroit vraiment déplorable! Tant qu'il eſt dans ce monde ſa vie eſt remplie de traverſes & de peines; &, ſi l'on en croit quelques moraliſtes chagrins, ce n'eſt pas tout encore, il ne paroît être venu

ſur la terre que pour avoir occaſion de s'y damner; il ſera forcé dans l'autre monde de vivre éternellement afin de pouvoir être éternellement infortuné!

Si c'eſt-là le ſort deſtiné à notre eſpeee, Milton n'a-t-il pas eu grande raiſon de repréſenter Adam le premier homme diſant à Dieu: „ lorſque je n'étois que
„ limon t'ai-je prié, ô Créateur, de fai-
„ re de moi un homme? t'ai-je ſollicité
„ de me tirer des ténebres?....... Com-
„ me ma volonté n'a point eu de part à
„ mon exiſtence il feroit plus équitable de
„ me réduire en poudre; je ſuis prêt à
„ te rendre tout ce que j'ai reçu de toi.
„ Incapable de remplir les conditions
„ trop onéreuſes que tu m'impoſes pour
„ obtenir les biens que tu promets &
„ que je ne demandois point, n'eſt-ce
„ pas aſſez de les perdre? Pourquoi vou-
„ drois-tu y joindre encore des malheurs
„ éternels? Il paroît, ô grand Dieu,
„ que ta juſtice eſt vraiment inexplica-
„ ble!"

Elle feroit en effet inexplicable s'il étoit vrai que l'homme fût deſtiné à des tourmens ſans fin; mais nous devons croire, comme nous l'avons très-clairement prouvé,

En premier lieu, que bien loin que la

juſtice & la gloire de Dieu exigent qu'il puniſſe les pécheurs & les incrédules par des tourmens éternels, ces châtimens ſeroient totalement incompatibles avec cette juſtice & cette gloire.

En ſecond lieu, que quoique de très-grands hommes & de profonds Théologiens ayent enſeigné cette doctrine, il eſt pourtant très-probable que pluſieurs d'entre eux ne l'ont point crue eux-mêmes, mais l'ont inculquée aux autres dans des vues particulieres; & d'ailleurs nous avons fait voir que quand même ils l'auroient crue de bonne foi, il n'eſt rien de plus ordinaire que de voir de très-grands hommes ſe tromper.

En troiſieme lieu, que de ſçavans Théologiens ne ſont nullement d'accord entre eux pour décider ſi cette doctrine eſt formellement annoncée dans les Ecritures, & que ſi quelques paſſages ſemblent favoriſer l'opinion de ceux qui s'imaginent que les châtimens éternels y ſont formellement annoncés, comme différentes parties de ces Ecritures n'ont certainement point été divinement inſpirées, l'on doit mettre dans ce nombre les paſſages où l'on trouveroit des opinions ſi contraires aux attributs eſſentiels de la Divinité, & qu'il n'y a point

d'autorité sur la terre, pas même l'autorité infaillible de l'Eglise universelle, point de consentement unanime des hommes, s'il étoit possible, qui soient en droit de nous faire adopter une opinion si outrageante pour l'Etre infiniment parfait.

En quatrieme lieu, il est évident que cette doctrine n'est ni si utile, ni si néçéssaire, ni si efficace qu'on le prétend communément pour détourner les hommes de la méchanceté; un dogme si contraire à la bonté divine ne peut servir de base à une vraie religion, elle ne peut servir à fonder qu'une religion fausse & tyrannique faite pour accabler des esclaves. Enfin l'on a prouvé que ce dogme absurde avoit les conséquences les plus fâcheuses, vû qu'il n'est propre qu'à remplir la vie d'amertumes, de terreurs & d'allarmes, à faire concevoir des idées odieuses de la Divinité, à conduire à l'Athéisme.

Certes, si nous croyons que l'univers ait été créé & soit gouverné par un Etre dont la puissance, la sagesse & la bonté sont infinies, nous devons en conclure que tout mal absolu doit être nécessairement exclu de cet univers: or il n'est pas douteux que le malheur éternel de la

plus grande partie des êtres de l'espece humaine seroit un mal absolu.

On répondra peut-être en disant, n'éprouvons-nous pas tous les jours un grand nombre de maux tant physiques que moraux ? La chose n'est pas douteuse ; & voilà précisément ce qui a fait croire à quelques gens que le monde étoit gouverné par deux Etres, l'un bon & l'autre méchant ; c'est même l'opinion commune de la plupart des Chrétiens, qui, même en renonçant de bouche à cette doctrine Manichéenne qu'ils traitent d'impie, ne laissent pas de croire le monde gouverné par deux (†) Etres qui s'en partagent l'Empire d'une façon très-inégale. Je dis *inégale*, vû que, d'après le grand nombre des réprouvés & le petit nombre des élus, il paroît qu'en admettant cette opinion insensée le Diable exerce sur les hommes un pouvoir bien plus grand que Dieu lui-même. Cela soit dit en passant. (*)

Puisque l'existence du mal tant physique que moral, tout passager qu'il est dans ce monde, n'a pas laissé d'embarras-

(†) Voyez Bayle Diction. Crit. art. *Pauliciens*, rem. H.

(*) Conférez ici ce que dit Bayle Diction. Hist. & Crit. art. *Xenophanes*, rem. E.

ser grandement les personnes les plus éclairées & les plus pieuses, quand elles ont voulu le concilier avec la puissance, la sagesse & la bonté divines, à plus forte raison combien seroit-il impossible de concilier un mal absolu & éternel dans l'autre monde avec ces attributs de la Divinité? Quel rôle infame fait-on jouer à Dieu en le supposant capable d'une telle barbarie!

Si Dieu est infiniment puissant, il auroit pu, s'il l'eût voulu, prévenir tout le mal; s'il est infiniment bon il ne permettra pas qu'il arrive aucun mal, & il n'infligera point de châtiment dont il ne résulte quelque bien; mais des supplices éternels, qui sont sans doute les plus grands des maux, ne peuvent produire aucun bien, d'où nous devons conclure que Dieu ne les infligera ni ne les permettra jamais. En effet un malheur éternel ne peut pas plus produire de bien que des ténebres éternelles ne peuvent produire la lumiere: à l'égard des maux temporels, nous pouvons supposer qu'ils se termineront par quelque bien, & c'est, peut-être, la seule supposition par laquelle on puisse les concilier avec la bonté de Dieu & avec son existence.

Si l'on demandoit comment il pourroit

ſe faire que le mal produisît le bien? Je répondrois qu'il eſt très-difficile de réſoudre cette queſtion d'une façon ſatisfaiſante pour tous les cas, cependant pluſieurs exemples peuvent ſervir à l'éclaircir. C'eſt un mal que de couper un membre à un homme vivant, mais ſi l'on faiſoit cette opération pour conſerver la vie, elle deviendroit un bien. La douleur & la maladie ſont des maux, mais ſi, comme bien des gens le prétendent, une ſanté conſtante & un bien-être non interrompu ne donnent point un plaiſir auſſi ſenſible que la convaleſcence qui ſuit la maladie, il faudra convenir que ces maux produiſent un bien. D'ailleurs ces maux peuvent être des moyens de détacher l'homme de ce monde & de l'engager à le quitter avec moins de regrets. Bien plus, la mort même, que l'on regarde communément comme le plus grand des maux temporels, en la ſuppoſant l'entrée d'une meilleure vie, eſt un bien très-réel, au lieu qu'elle ſeroit le plus affreux des maux ſi elle nous conduiſoit à des ſupplices éternels.

Il eſt vrai que les exemples qui viennent d'être cités ſont empruntés des maux phyſiques; j'avoue que je ne ſçais

com-

ment le mal moral peut être de quelque utilité; cependant d'après la façon dont l'homme eſt conſtitué & circonſtancié, le mal moral paroît inévitable; & ſi la choſe eſt ainſi, c'eſt une raiſon de plus pour croire que Dieu le pardonnera: on ſçait qu'Origene étoit dans l'opinion indulgente que, non ſeulement les méchans, mais les Diables eux-mêmes, finiroient par être heureux.

SECTION VII.

Conjectures ſur le ſort qui attend les hommes au ſortir de cette vie; ils ne peuvent craindre d'être éternellement malheureux.

ON nous demandera, peut-être, s'il eſt à préſumer que les bons & les méchans ayent le même ſort dans la vie future. Avant de répondre à cette queſtion je crois qu'il eſt néceſſaire d'en faire une autre, & de demander s'il n'eſt pas poſſible, & ſi même il n'eſt pas probable que les bons ſeuls jouiront d'une autre vie? Un des plus grands Philoſo-

phes de notre nation, & peut-être de toute autre, paroît avoir penché vers cette opinion.

Mr. Locke, dans son traité du *Christianisme raisonnable*, s'efforce de prouver que la peine encourue par Adam & sa postérité à l'occasion du péché originel, ne consiste pas, comme quelques-uns le prétendent, dans un état de tourmens, dans le feu de l'Enfer, mais consiste littéralement dans la mort. „Il paroît, „ dit cet auteur, que c'est une étrange „ façon d'interpréter une loi claire qui „ demande à être énoncée dans les ter- „ mes les plus précis, que de dire que „ par la mort il faut entendre une vie „ éternelle accompagnée de miseres! Si „ une loi disoit, pour vol tu seras con- „ damné à la mort, quelqu'un pourroit- „ il entendre par-là, non qu'il perdra la „ vie, mais qu'il demeurera en vie dans „ des tourmens cruels? Un homme qui „ se verroit traité de cette maniere croi- „ roit-il que l'on en use équitablement „ avec lui? Pour moi j'avoue, ajoute-t- „ il, que par la mort je ne puis enten- „ dre que la cessation de la vie.“ Et plus loin il dit: „l'immortalité & le bon- „ heur appartiennent aux justes, mais

„ l'exclusion du Paradis & la perte de
„ l'immortalité seront la portion des pé-
„ cheurs."

Les Ecritures en beaucoup d'endroits semblent favoriser cette opinion, & faire entendre que la mort prise à la lettre, & non des malheurs éternels, sera le partage des méchans; mais comme nous devons reconnoître que ces mêmes Ecritures semblent en d'autres endroits affirmer le contraire, il seroit inutile de les consulter pour décider la question. Cependant tâchons de faire voir que si l'Apôtre Paul, en disant que Dieu a fait des vases à *honneur* & d'autres à *déshonneur*, a voulu faire entendre non pas qu'un homme étoit destiné à une vie & à un bonheur éternel, & l'autre à la mort, mais que l'un étoit destiné à une félicité & l'autre à une misere sans fin, cet Apôtre dans ce cas auroit donné l'idée la plus révoltante de la Divinité & de sa façon d'agir envers ses créatures. Dans ce cas l'homme en se servant des paroles de l'Apôtre pourra dire avec raison à son créateur : *pourquoi trouvez-vous quelque chose à blâmer en moi? Qui est-ce qui peut résister à sa propre volonté ?* Seroit-ce donc répondre à cette difficulté que de dire : *ô homme, qui es-tu pour contester avec Dieu?*

La chose qui a été formée dira-t-elle à l'ouvrier, pourquoi m'as-tu faite ainsi? Oui, sans doute; si l'homme n'a été fait que pour être éternellement malheureux, il sera très-fort en droit de demander pourquoi? Il ne se contentera point de la question ajoutée par l'Apôtre, *le potier n'a-t-il pas droit d'en faire un vase à honneur, & l'autre à déshonneur avec la même argille?* Sans doute il en a le droit & il ne fait par là aucun tort à l'argille, qui ne sent ni le bien ni le mal qu'on lui fait & pour laquelle il ne peut, à proprement parler, y avoir ni honneur ni déshonneur; mais on ne peut pas dire la même chose de l'homme, si par un vase honorable on entend un homme destiné au bonheur éternel, & par un vase déshonoré un homme destiné à des tourmens sans fin. Il est donc aisé de sentir l'absurdité de la comparaison que l'on fait entre l'homme & un vase, entre le potier & le (‡) créateur; en effet comment cette comparaison peut-elle éclaircir la question?

(‡) On peut voir dans l'Encyclopédie, article *Unitaires*, les objections de ces prétendus Hérétiques contre le dogme aussi absurde qu'atroce de l'éternité des peines. On n'a peut-être rien écrit jusqu'à présent sur cette matiere de plus fort, de plus touchant & de plus philosophique. Ce passage trop long pour être inséré ici, mérite fort d'ê-

Si, comme quelques-uns l'ont supposé, l'Apôtre a voulu indiquer par là des hommes destinés à des tourmens éternels, il auroit eu raison d'ajouter qu'en parlant ainsi il parloit de lui-même, qu'il parloit en insensé, & non de la part du Seigneur comme il le dit dans un autre passage. Assurément le Seigneur ne lui avoit jamais appris qu'il eût fait quelques hommes, & encore moins le plus grand nombre des êtres de l'espece humaine, pour les rendre éternellement misérables; il n'y a qu'un insensé qui eût pu tenir ce langage. Mais si l'Apôtre n'a eu dessein que de montrer que quelques hommes étoient destinés à mourir ou à cesser d'exister, tandis que d'autres après leur mort étoient destinés à ressusciter pour jouir d'un bonheur éternel, cela changeroit entiérement l'état de la question.

Si nous supposons que ce soit en cela que consistera la différence entre le sort des bons & des méchans, des sages & des insensés, leur état ne sera-t-il pas bien

tre lu, & j'y renvoie le lecteur avec d'autant plus de plaisir qu'on y trouve outre cela plusieurs vérités hardies qui prouvent clairement que sur une infinité de questions graves & importantes, les Sociniens voyoient beaucoup plus loin que les autres Sectes Chrétiennes & se rapprochoient infiniment des idées & des principes des Philosophes.

divers ? Les derniers ne feront-ils donc pas suffisamment punis, & pourtant sans cruauté, par la perte de l'immortalité & d'une éternelle félicité? Je dis *sans cruauté*, car si lorsque les hommes meurent ils cessent d'exister, ils ne feront pas plus malheureux qu'ils n'étoient avant de naître.

On nous dira, peut-être, que tout cela n'est qu'une hypothèse pure. J'en conviens ; mais peut-on attendre autre chose que des conjectures dans une matiere sur laquelle on ne peut parvenir à la certitude puisque nous ne pouvons la soumettre à l'expérience ? Cependant qu'on me dise si cette conjecture n'est pas au moins plus raisonnable que celle qui suppose qu'un Etre infiniment bon punira ses créatures par des supplices infinis pour la durée & pour l'intensité?

Peut-être qu'après tout la cessation totale de l'existence ne sera point à parler exactement pour quelques hommes un châtiment mais une loi à laquelle la nature les a soumis. En effet si nous considérons la masse du genre humain, sa conduite, ses amusemens, ses occupations, combien l'homme a-t-il peu les caracteres d'un être immortel ?

Des voyageurs nous parlent de quel-

ques nations qui ne montrent que fort peu de signes d'intelligence au dessus des bêtes brutes; la principale différence qui se trouve entre les uns & les autres ne consiste que dans la forme, & celle-ci n'est pas toujours en faveur de l'homme. L'ingénieux auteur de Gulliver donne à ses Yahous tout l'avantage sur nous. Les Hottentots ne sont pas encore parvenus à se faire un langage. Les occupations communes de ces *êtres immortels* consistent à se détruire les uns les autres; quelques-uns d'entre eux y sont excités par leur vanité, leur malice, & d'autres par la faim; à peine les Sauvages ont-ils satisfait leur méchanceté qu'ils se mettent à dévorer ceux dont ils ont versé le sang.

Il n'est pas besoin d'aller bien loin pour découvrir des bêtes brutes revêtues de la forme humaine; il ne faut pas pour cela les chercher au Cap de Bonne-Espérance, chez les Hottentots & chez les Sauvages d'Amérique. Jettons simplement les yeux sur quelques gens du peuple & nous trouverons que nous avons des Hottentots parmi nous. Que l'on considere à quel point quelques-uns d'entre eux sont stupides & méchans; que l'on examine en quoi consistent leurs oc-

cupations ou leurs amusemens, nous les verrons s'occuper de bagatelles ou d'indignités & s'amuser aussi cruellement que des Sauvages. Quand des hommes du peuple se rassemblent pour se divertir ou pour toute autre occasion, & se sentent en liberté, que l'on fasse attention à leurs discours, à leur conduite, à la sagesse de leurs réflexions. Quiconque sur-tout s'est trouvé dans un navire avec quelques centaines de matelots dont il entend le bruit & la déraison, doit surtout prendre une haute opinion de ces créatures immortelles !

Cependant pour ne pas montrer de la partialité & pour se convaincre que ce n'est pas seulement dans la lie du peuple que l'on rencontre des êtres qui ne semblent nullement destinés à l'immortalité, que l'on jette les yeux sur les personnes même du rang le plus élevé. Combien les Souverains & les Princes semblent-ils pour l'ordinaire peu faits pour cet état ? Quelles marques de raison, de sagesse, de bonté, de vertu, découvrons-nous en eux ? De quoi sont-ils occupés ? Ceux qui ne se tiennent point renfermés dans leurs palais ou dans leurs serrails, où communément ils vivent plongés dans des voluptés brutales, ne s'occupent qu'à

nuire, ne s'amusent que de la destruction des êtres de leur espece, ils esperent par là s'immortaliser. Il est vrai que plusieurs d'entre eux sont parvenus à perpétuer leurs forfaits & leurs infamies. Les personnes d'un rang inférieur, les Courtisans & les Ministres de ces Princes, ne sont, comme leurs maîtres, occupés qu'à satisfaire leurs appétits sensuels ou bien à se tromper, se supplanter, se détruire les uns les autres par des intrigues & des cabales, ou bien à prêter leurs secours à ces maîtres pour les aider à tyranniser & à désoler leurs sujets, ou enfin à porter la destruction dans les autres pays. Les occupations principales de la Noblesse & des gens riches se bornent à boire, à manger, à jouer; des cartes & des dez sont tous leurs amusemens. Considérez-les dans leurs assemblées, leurs bals, leurs mascarades, & vous verrez combien leur conduite est digne d'êtres qui se croyent immortels.

Quelle scène de folies & de méchanceté se présenteroit à un Etre supérieur, qui pourroit découvrir les pensées secrettes, les fantaisies bizarres, les projets ridicules des hommes & embrasser l'ensemble de leurs actions, de leurs

mouvemens, de leurs plaisirs! Combien de pareils êtres lui paroîtroient-ils peu dignes d'une vie éternelle! Ici il verroit quelques hommes occupés à planter, tandis que d'autres ne s'occupent qu'à détruire; là il verroit des armées & des nations entieres se faire un amusement du plaisir de s'exterminer. Il verroit dans les villes la licence, la débauche, la dissolution; dans les campagnes l'oppression & la misere & des malheureux continuellement baignés de sueur & de larmes. Il trouveroit des foiblesses dans tous les hommes & de la méchanceté dans le plus grand nomdre d'entre eux. Sous les apparences séduisantes de l'amitié, de la vertu, de la religion, il découvriroit la fourberie, le vice, l'hypocrisie. Dans quel tourbillon d'ignorance, de préjugés, de superstition & d'erreurs, ne verroit-il pas le genre humain enveloppé! Il ne rencontreroit que des traces légeres de science, de probité, de vertu. Il entendroit quelques hommes prêcher la tempérance, la justice, la charité, tandis qu'il verroit ces mêmes hommes vivre dans le luxe & pratiquer l'injustice, la persécution, la cruauté. Il observeroit un grand nombre d'hommes presque totalement privés de la faculté de pen-

ſer, de juger, de réfléchir, & d'autres totalement abrutis par la débauche & enchaînés par des habitudes criminelles qui les ravalent au rang des bêtes. Il verroit des hommes aſſez fous pour adorer les ouvrages de leurs mains, des Chrétiens perſécutant des Chrétiens, à cauſe de la diverſité de leurs opinions & de leurs cultes également inſenſés, & montrant l'intérêt qu'ils prennent aux ames de leurs ſemblables en tourmentant leurs corps. Il verroit une multitude de créatures, qui ſe diſent raiſonnables, faire toute ſorte d'extravagances ſous prétexte de ſe rendre agréables à un Etre rempli de ſageſſe, & commettre les cruautés les plus inhumaines dans la vue de plaire à un Dieu dont la bonté eſt infinie.

La maſſe totale du genre humain paroît donc évidemment peu faite pour une vie future & immortelle. D'un autre côté il eſt abſolument contraire aux attributs eſſentiels d'un Dieu parfaitement bon qu'aucunes de ſes créatures puiſſent être éternellement malheureuſes. Que concluré donc de tout cela, ſinon, ou qu'il n'y aura que les hommes vertueux qui obtiendront la vie éternelle, ou que Dieu, qui ſelon quelques-uns ne peut pas ſouffrir que rien de ce qu'il a fait périſſe

entiérement, changera les esprits & les cœurs des stupides & des méchans pour les rendre capables de jouir d'un bien-être éternel, dont ils paroissent si peu susceptibles, mais cependant dans un dégré inférieur à celui qu'il accordera aux gens de bien ? Mais supposer, comme font quelques-uns, que cette purification de l'esprit peut s'opérer en brûlant, en tourmentant les corps, en infligeant des châtimens infinis, c'est une idée absurde & monstrueuse : au contraire, s'il existe quelque moyen de purifier les hommes corrompus, & de les rendre susceptibles d'un état heureux dans l'avenir sans les tourmenter, nous ne pouvons pas douter que Dieu ne le mette en usage.

Cette opinion que toutes les créatures susceptibles de bonheur seront finalement heureuses quoique dans des dégrés différens, ou du moins qu'aucunes d'entre elles ne seront pour toujours malheureuses, paroît si conforme à la bonté sans bornes de la Divinité qu'il n'est point étonnant qu'elle ait trouvé des partisans parmi les êtres les plus sensibles & les plus vertueux de l'espece humaine ; si l'on avoit lieu d'être surpris de quelque chose, c'est de voir que l'opinion con-

traire ait pu se faire adopter par d'honnêtes gens.

Supposons en effet qu'un bon pere eût des enfans qui ne se conduiroient pas de la façon qu'il desire, tandis pourtant qu'il seroit en son pouvoir de les rendre tels qu'il voudroit, & de leur procurer le bien-être ou de les rendre malheureux, son choix seroit-il douteux ? Il ne manqueroit pas sans doute de les rendre heureux. Si nous, qui sommes imparfaits & méchans en comparaison de Dieu, ne laissons pas de nous sentir disposés à en user ainsi avec nos enfans, à plus forte raison que ne devons-nous pas attendre de la bonté de notre Pere céleste envers ses créatures ? Quand même il n'y auroit pas d'autre raison pour croire que la Divinité ne permettra pas que nous soyons éternellement misérables, il suffiroit de dire que c'est parce qu'il nous a créés.

Supposons encore qu'un homme de bien eût le pouvoir de rendre heureux ou malheureux un grand nombre d'autres hommes qui lui seroient étrangers, ou même qui l'auroient méconnu, haï, persécuté, que feroit-il en pareil cas ? L'Evangile le lui apprend, & quand il ne le

lui apprendroit pas, l'humanité lui enseigneroit la conduite qu'il devroit tenir. Cependant on a la folie de suppoſer que le Tout-Puiſſant, que perſonne ne peut offenſer à proprement parler, n'agira pas avec les hommes de la même maniere que feroit un mortel rempli de bonté!

Je demande encore à un homme vraiment bon s'il n'éprouve point un plaiſir réel & très-vif en faiſant des heureux? Et ſi l'idée de rendre tout le genre humain content n'auroit pas pour lui des charmes inexprimables? Cependant il eſt des gens qui refuſent des diſpoſitions à la ſource de toute bonté, & qui ſuppoſent & même aſſurent que Dieu condamnera le plus grand nombre de ſes créatures à des tourmens infinis! Si Dieu peut s'offenſer des opinions que les hommes ſe font de lui, il doit ſur-tout être offenſé de celles qui le repréſentent ſous des traits ſi révoltans.

Il eſt vrai que nous n'avons point de certitude abſolue ſur le ſort qui nous attend dans un état futur, cependant tout homme doit ſe conduire durant cette vie comme s'il étoit ſûr qu'elle ſera ſuivie d'une autre. En effet en ſuppoſant qu'il ne dût point y avoir d'état futur & que

la mort eſt la fin totale de l'exiſtence humaine, qu'eſt-ce que l'homme auroit à perdre, ou plutôt, combien n'a-t-il point à gagner dans la vie préſente à ſuivre une conduite honnête & vertueuſe? Il ſe privera tout au plus de quelques plaiſirs qui le dégraderoient ou qui ne ſont que des poiſons capables de le détruire. A l'égard de la récompenſe, il la trouvera dans une ſanté robuſte, dans une bonne renommée, dans l'eſtime des gens de bien, dans l'affection de tous ceux qui l'entourent, dans le contentement & la paix dont il jouira au-dedans de lui-même quand il réfléchira ſur ſes propres actions. Tels ſont les avantages qui réſultent de la modération, de la tempérance, de l'équité, de la bienfaiſance, en un mot de la vertu qui eſt la vraie piété. Mais ſi la jouiſſance d'un bonheur à venir dépendoit des diſpoſitions & des habitudes que nous contractons ici-bas, de notre conduite dans le monde préſent, quels avantages ne recueillerions-nous pas d'une vie raiſonnable honnête & vertueuſe?

Quoi qu'il en ſoit du ſort que la Divinité nous deſtine, je me flatte que l'on peut conclure de tout ce qui précede,

que Dieu ne souffrira pas même qu'aucunes de ses créatures soient pour toujours malheureuses, bien loin d'être assez cruel pour les punir par des tourmens éternels. Au contraire s'il a destiné à l'homme une vie éternelle, nous devons être assurés que tous les hommes, de quelque nation, de quelque religion, de quelqu'opinion qu'ils soient, seront éternellement heureux, sur-tout quand ils auront pratiqué la vertu.

FIN.

DISSER-

DISSERTATION CRITIQUE

SUR

LES TOURMENS DE L'ENFER.

Ouvrage dans lequel on examine & l'on détruit les fondemens de cette doctrine, & l'on prouve qu'il n'y aura point après cette vie de tourmens éternels.

TRADUIT DE L'ANGLOIS.

AVERTISSEMENT.

Cette Dissertation curieuse, dont le sujet est lié à l'examen qui précede & qui lui sert de preuve, parut à Londres en 1658. sous le titre de *of the Torments of Hell: the foundation and pillars there of discover'd, search'd, shaken and remov'd: with infaillible proofs that there is not to be a punishment after this life for any to endure that shall never end.* C'est-à-dire, „ des tourmens de l'Enfer, „ dont les fondemens & les piliers „ sont découverts, fouillés, ébranlés & détruits: avec des preu„ves infaillibles que personne ne „ subira à la suite de la vie pré„sente des châtimens sans fin."

DES TOURMENS DE L'ENFER.

I. *De la descente de Jésus-Christ aux Enfers.*

****

QUELQUES Docteurs ont prétendu que le Christ étoit descendu aux Enfers ; ils fondent cette opinion sur un passage du *Pseaume* XVI. ℣. 10. rapporté dans les Actes des Apôtres chapitre II. vers. 27. *Car tu ne laisseras point mon ame dans les Enfers.*

Cependant quelques sçavans Théologiens, & entre autres le Docteur Willet, prétendent que ces mots *descendit aux Enfers* ne se trouve point dans les plus anciens symboles. Le Docteur William Whitaker dit qu'il seroit en état de produire cinquante des plus anciens symboles dans lesquels ces mots ne se trouvent aucunement. M. W. Perkins, en parlant du symbole, dit qu'il paroît que ces mots *descendit aux Enfers* n'y furent point placés dans l'origine, & n'y ont été inférés que depuis, vû que l'on

a plus de soixante symboles ou professions de foi des plus anciens Conciles & des premiers Peres dans lesquels ces mots ne se rencontrent point ; ils ne sont point dans le symbole de Nicée ni dans les symboles des Eglises d'Orient.

Quoique quelques Sçavans ayent prétendu que Jésus-Christ n'est point descendu aux Enfers, ce n'est pas moins un article de foi pour eux ; en effet quand on vient à dire la même chose qu'eux, on court risque d'être accusé d'hérésie & de blasphême, & l'on est bien heureux d'en être quitte pour des injures. Les Théologiens eux-mêmes n'ont cependant point toujours entendu par *les Enfers* un lieu de tourmens sans fin. Bucer dit que la descente de Jésus-Christ aux Enfers doit s'entendre de la sépulture. Calvin dit que *les Enfers* sont les peines d'esprit qu'éprouva le Christ avant sa mort, lorsqu'il dit à son Pere *pourquoi m'as-tu abandonné ?* Le Docteur Whitaker prétend que cela signifie que Dieu avoit voilé sa face pour son fils sur la Croix ; vû qu'il dit alors que *tout est consommé*, d'où l'on voit que ses souffrances alloient finir. Quelques Théologiens Catholiques Romains conviennent que Jésus-Christ étoit impassible après sa

mort; Voyez *Urſinus Catechis.* pag. 350. M. Perkins dit que l'*Enfer* n'eſt autre choſe que les ſouffrances intérieures du Chriſt ſur la croix. St. Bernard eſt dans la même opinion.

Le Docteur Ames dans ſa *moëlle Théologique* page 65. dit que l'Ecriture Sainte n'a rien décidé poſitivement ni ſur la place de l'Enfer ni ſur les tourmens qu'on y éprouve. Cela poſé, la parole de Dieu ne nous en apprend rien, vu que ce que l'Ecriture nous apprend doit être clair, poſitif & diſtinctement énoncé, ſurtout quand il s'agit d'un objet de la plus grande importance. Suivant St. Paul dans la premiere Epitre à Timothée Chap. 4. verſet. 1. *l'eſprit parle expreſſément*; or parler d'une façon expreſſe c'eſt parler diſtinctement. Ezéchiel dit encore que la parole du Seigneur lui fut expreſſément adreſſée *Chap. I. vers 3.* Enfin St. Paul dans ſa *I. Epitre aux Corinthiens Chapitre* 14. *verſ.* 2. & 7. dit *que celui qui parle une langue inconnue ne parle point aux hommes.*

Le Docteur Fulk dit très-clairement qu'il n'y a pas, ni dans le texte Hébreu, ni dans les Verſions Grecque & Latine, un mot qui déſigne l'*Enfer*, dans le ſens que nous y attachons, c'eſt-à-dire, un

lieu de tourmens destiné aux pécheurs. Voyez *Fulk's defence translation pag.* 13. 87. 89. Ce témoignage n'est-il pas bien fort contre l'opinion de ceux qui soutiennent la réalité des tourmens de l'Enfer? En effet s'il n'en est point question dans la parole de Dieu, de quel droit viendroit-on nous faire admettre une pareille notion? Dans la Religion nous ne devons admettre que ce qui est écrit, d'où nous devons conclure que ce dogme ne doit être ni cru ni admis; nous ne devons point nous occuper l'esprit de choses qui n'ont point été révélées; nous ne pouvons les regarder que comme des fables, des suppositions vagues, des traditions humaines, des inventions de l'imposture.

Le mot *Enfer* ne se trouve ni dans la Bible Hébraïque ni dans la Bible Grecque; le mot Hébreu que l'on a rendu par celui d'*enfer* est *Sheol* ou *Cheol*, qui signifie *le tombeau*. C'est ce que savent très-bien tous ceux qui sont versés dans l'Hébreu. *Cheol* est dérivé de *Chaal*, demander, requérir. Voilà pourquoi le tombeau est mis dans les Proverbes Chap. XXX. vers. 15. au nombre des quatre choses *qui ne disent jamais c'est assez*. Les plus sçavans Rabbins nous apprennent

le vrai sens de ce mot Hébreu ; tous s'accordent à dire que *chéol* est le sépulcre, le tombeau. Le Rabbin Lévi dit qu'en suivant l'opinion des interpretes les plus éclairés *cheol* est la région la plus basse de la terre, la plus opposée au Ciel. *Si je descends aux enfers, ou au sépulcre, tu t'y trouves présent.* Et dans le Pseaume XVI. David s'écrie *tu n'abandonneras point mon ame au sépulcre.* Il est dit encore *que les méchans soient jéttés dans le* CHEOL, *ou le sépulcre.* C'est ainsi que le Rabbin Abraham interprete le passage de Jonas *Chap.* II. *vers* 7. C'est ainsi que les Rabbins David Chimchi & Salomon entendent les passages des Pseaumes XVI, XVII, & XIX. qu'ils rendent par *la mort, le séjour de la mort, le tombeau.* Jonas appelle *cheol* le ventre de la baleine. Le Rabbin Salomon Jarchi dit sur le passage contenu dans le *Chapitre* XXXVII. *vers.* 35. *de la Génèse* que la véritable signfication du mot *cheol* c'est *Keber*, c'est-à-dire, le tombeau. Il est pris dans ce sens au Chapitre XLII. vers. 38. de la Génèse où Jacob dit : *vous feriez descendre mes cheveux blancs avec douleur au tombeau.* Il est dit du Chap. XVI. des Nombres vers. 33. *ils descendirent tout vifs dans* (CHEOL) *le gouf-*

fre, eux & tout ce qui leur appartenoit. Le Psalmiste dit : *nos os sont épars près de l'ouverture du sépulcre.* V. Pseaume 141. vers. 7. Jacob dit dans la Génèse Chap. XXXVII. vers. 35. *je descendrai au sépulcre vers mon fils Joseph.* Plusieurs Docteurs Protestans ont attaché le même sens au mot *cheol.* Théodore de Beze dit qu'il signifie le *sépulcre*, le *gouffre*, & que la délivrance de l'enfer annonce la délivrance d'un très-grand danger de mort. St. Augustin en expliquant le Pseaume XVI. vers. 13. au lieu *du fond des enfers* lit *du fond du tombeau.*

Le Paraphraste Chaldaïque a conservé le mot *cheol* qu'il rend par *la maison du sépulchre (Keburata).* Job Chap. 21. vers. 5. 13. & 14. se sert des mots *beith Keburata* la maison ou le séjour du tombeau. Le Rabbin Abraham Persistol joint ensemble les mots *Cheol* & *Keber* comme désignant la même chose. Enfin Cradock dit qu'il n'est fait aucune mention de l'Enfer dans tout l'ancien Testament, & que ce mot n'y designe jamais que le tombeau.

Selon le Docteur Willet le mot *Cheol* n'indique aucunement un lieu de châtiment. (Voyez *Synopsis* pag. 1055.) d'où il conclut qu'il ne peut designer que le

sépulcre. Il y a quatre mots dans les Pseaumes qui signifient la même chose que *chèol*, cependant aucun de ces mots ne présente l'idée de supplices ou de tourmens. Le premier de ces mots est *chacath* la *fosse*, dans le Pseaume 36. vers. 9.; le second est *bhor*, le *lac*; le troisieme est *cheber* le *tombeau*, qui tous deux sont employés pour désigner la même chose dans le Pseaume 88. vers. 3. Le mot *cheol* est encore employé comme synonyme au vers. 45.; & ces trois mots n'annoncent rien que la mort & le tombeau. Le quatrieme mot est *Tehemoth*, l'*abîme* de la terre; il est dit dans le Pseaume 71. vers. 20. *tu m'as fait sortir des abîmes de la terre*. Dans tous ces endroits il n'est nullement question de supplices & de châtimens.

La Version Grecque des Septante traduit ..... le mot Hébreu *cheol* par ʽΑδης, — *l'ades d'Adam* parce que suivant la Génèse Chap. III. vers. 19. Adam fut menacé de la mort & mourut en effet. Les portes de *cheol* c'est la mort; il est dit que *cheol* ou *ades* ont des portes, dans Isaïe *Chap*. 38. *vers*. 10. dans le Pseaume IX. vers. 14. dans St. Mathieu Chapitre XVI. vers. 8. Le mot dont les Septante se servent assez généralement pour ren-

dre *cheol*, ſignifie un lieu obſcur, un ſéjour ténébreux, tel que ſont ceux où l'on dépoſe les morts. Le Docteur Fulk nous dit que quelques-uns expliquent ce mot Grec par l'*Enfer*, mais qu'il ne déſigne que le tombeau; en effet ce mot ne pouvoit pas déſigner l'Enfer dans la langue des Grecs qui ne croyoient point à l'Enfer & qui penſoient que leurs ames ſe diſſipoient comme de la fumée; ſurquoi Mr. Fulk demande avec raiſon ſi ſachant la vraie ſignification de ce mot nous devons nous en tenir à l'opinion des interpretes Grecs & Latins qui ont mal traduit un mot Hébreu?

Cependant le mot *Enfer* ne ſe trouve pas dans la langue Grecque; elle s'eſt ſervie du mot *Gebenna* que l'on a prétendu rendre par *Enfer*. *Ge* en Grec ſignifie la terre, & *Henna* eſt emprunté de l'Hébreu & déſigne *la vallée de Hinnom*. Le Docteur Lightfoot dit qu'il eſt très-connu que le *jugement de la Gehenne* tire ſon nom de la vallée de *Gebinna*. *Tophet* ou *Gebinnom* ſont des noms de lieux conſacrés à l'Idolâtrie, c'étoit là qu'on rendoit un culte à Moloch.

On prétend qu'il eſt queſtion du feu de l'Enfer dans St. Mathieu Chap. V. verſ. 22. où il eſt dit que celui qui ap-

pellera ſon frere un fou *ſera puni par la Gehenne du feu.* Au Chapitre 25. verſ. 41. il eſt dit : *Maudits, retirez-vous de moi & allez au feu éternel*; & dans le verſ. 46. il eſt dit : *Ceux-ci s'en iront aux peines éternelles.* On trouve encore dans St. Mathieu Chap. 23. verſ. 33. *Serpens, race de viperes, comment éviterez-vous le jugement de la Gehenne?* Dans St. Luc Chap. 12. verſ. 5. il eſt dit : *Craignez celui qui a la puiſſance, après qu'il a tué, d'envoyer à la Gehenne.*

Il eſt très-aiſé de ſe convaincre que les Juifs par *le feu de la Gehenne* & par le feu éternel déſignoient le feu de la vallée de *Hinnom*, comme on peut le voir par leurs écrits; le Docteur Lightfoot en convient. Il eſt dit : *à cauſe de la loi tu as été delivré du jugement de la Gehenne & de* BAAL TUR.

Les Théologiens Proteſtans confeſſent que le paſſage du Chapitre V. verſ. 22. de St. Mathieu & du Chap. 25. verſ. 41. & 46., ainſi que celui du Chap. 12. verſ. 5. de St. Luc, doivent s'entendre du feu de la vallée du fils de *Hinnom* qui eſt la même choſe que *Topheth.* C'eſt ainſi que le Docteur Fulk, MM. Cartwright & Trap dans leurs *Annotations* ſur la Bible diſent que le danger du feu de l'Enfer

doit s'interpréter par le danger d'être brûlé dans la vallée de *Hinnom* ou de *Topheth*. La condamnation à l'Enfer ou à la *Gehenne*, doit s'entendre selon eux de la vallée de *Hinnom* ou de *Topheth*, où l'on avoit offert autrefois des enfans à Moloch, & dont il est parlé dans le livre de Josué *Chap.* 15. *vers.* 8. Le Roi Josias profana *Topheth*, la vallée du fils de *Hinnom*, afin d'empêcher que personne à l'avenir n'y menât plus son fils ou sa fille pour les faire passer par le feu en l'honneur de Moloch. Voyez *le II. Livre des Rois Chap.* 23. *vers.* 10. Dans cette vue Josias fit porter dans cette vallée toutes les charognes & immondices de la ville de Jérusalem pour y être brûlées, afin que leur odeur ne fût point nuisible ou incommode aux habitans de la ville. C'étoit là, suivant David Chimchi, que l'on portoit toutes les ordures & les carcasses des animaux afin de les y brûler. Le Sanhédrin des Juifs ordonnoit quelquefois que les cadavres de quelques Criminels fussent jettés dans cette vallée, pour les priver de sépulture & pour les y brûler avec les charognes des animaux que l'on y jettoit, ce qui paroissoit aux Juifs un châtiment très-rigoureux; pour les grands crimes

les coupables étoient brûlés vifs dans cette même vallée; on enfonçoit le Criminel dans le fumier jusqu'aux genoux, ensuite on lui mettoit autour du col une piece d'étoffe que deux hommes tiroient chacun de leur côté, afin de l'étrangler & de lui faire ouvrir la bouche, dans laquelle on versoit du plomb fondu qui lui brûloit les entrailles. *V. Talmud in Sanhédrin pag.* 7. Mr. Cartwright nous apprend que les Juifs envoyoient à cette vallée leurs malfaiteurs pour y être consumés par les flammes.

Tout le monde convient que Jésus-Christ dans ses discours fait toujours allusion aux usages des Juifs & surtout à ceux qui se pratiquoient dans leurs tribunaux : il est donc visible que dans les passages qui ont été rapportés ce sont ces usages qu'il a en vue. En second lieu les discours de Jésus-Christ s'adressoient à des Juifs de naissance ou que l'éducation avoit rendus tels ; ce sont des Juifs qui ont écrit le nouveau Testament, & quoiqu'il soit écrit en Grec l'on y trouve les expressions & les choses usitées par les Juifs. L'Apôtre St. Jacques, qui parloit à des Juifs dans son Epitre *Chap. III. vers.* 6. leur parle du *feu de la Gebenne*. Le Christ & ses disciples

pour se rendre plus intelligibles se servoient d'expressions connues. En troisieme lieu les Juifs n'avoient pas le droit d'envoyer dans l'Enfer dont on nous parle, vû qu'ils n'en avoient aucune connoissance. En quatrieme lieu, ce n'est qu'au dernier des péchés dont il est parlé dans le Chap. V. vers. 22. de St. Mathieu qu'est réservé *le feu de la Gehenne*, & si l'on entendoit par là le feu de l'Enfer, comme quelques gens le prétendent, il s'ensuivroit qu'il y auroit quelques péchés qui ne mériteroient pas l'Enfer, & qui n'y seroient pas punis, ce qui seroit contraire à la doctrine des Théologiens, puisqu'ils disent que le moindre péché mortel nous rend dignes de l'Enfer. En cinquieme lieu le passage du Chap. V. de St. Mathieu fait voir l'ignorance & la cruauté des Juifs & des Pharisiens qui s'irritoient sans cause, & qui en punissant de petites fautes avec beaucoup de rigueur négligeoient de punir des fautes plus graves & des injures atroces, telles que celle d'appeller son frere un fou, péché qui, suivant le Christ, mérite d'être puni par *la Gehenne du feu*, c'est-à-dire, d'être brûlé dans la vallée du fils *d'Hinnom* ou d'être jetté à la voirie & brûlé avec les charognes des animaux

que l'on portoit dans ce lieu.

A l'égard des paſſages où il eſt question du feu *éternel* il eſt aiſé de les expliquer d'une façon ſimple & naturelle.

En premier lieu, le feu de la vallée de *Topheth* eſt appellé *feu éternel* parce qu'il brûloit nuit & jour & ne s'éteignoit jamais.

En ſecond lieu par le mot *éternel* les Grecs déſignoient un tems limité, un ſiecle, le tems de la vie. C'eſt ainſi qu'il eſt dit dans l'Exode *Chap.* 21. ℣. 6. *il ſera eſclave pour toujours*, ce qui ſignifie qu'il ſervira tant que lui & ſon maître vivront. C'eſt ainſi que dans l'Exode *Chap.* 40. *verſ.* 15. la ſacrificature eſt appellée *Sacerdoce éternel*, quoiqu'il dût finir à la venue de Jéſus-Chriſt. Il eſt dit dans l'Ecriture que Dieu fait avec ſon peuple une *alliance éternelle* & cependant cette alliance a ceſſé.

En troiſieme lieu, ſi ce feu étoit durable & parmanent ou ne ceſſoit que par le défaut de matiere combuſtible, on pouvoit l'appeller un feu *éternel*, un feu *inextinguible*. C'eſt ainſi que dans l'Ecriture le feu qui conſuma Sodome & Gomorre eſt appellé un feu *éternel*.

En quatrieme lieu de ce qu'un feu dureroit toujours l'on ne pourroit pas en

conclure que ce qu'on y jetteroit devroit durer toujours. Dans l'Ecriture les méchans sont comparés à du *chaume* ou à de la *paille*, que le feu détruit sur le champ. Si l'on veut nous faire croire que la paille brûlera toujours, l'expérience, dirons-nous, suffit pour prouver le contraire.

En cinquieme lieu, il faut considérer que l'Ecriture se sert souvent d'hyperboles, & que l'on ne doit point prendre à la lettre ce qu'elle nous dit. C'est ainsi que St. Jean dit au Chap. 21. vers. 25. que le monde entier ne contiendroit pas le récit des actions de Jésus; ce qui est visiblement une exagération, & ce qui signifie que ces actions sont en grand nombre. C'est ainsi que l'Ecriture nous parle d'armées *infinies*, de multitudes *innombrables* &c.

N'est-il pas bien singulier de voir nos Théologiens dire eux-mêmes que le mot Hébreu *Cheol* répond à celui d'Enfer, à celui d'*Ades* en Grec, ou celui de *Gehenna*, & de voir que l'on traduise ces mots par un lieu de tourmens qui n'auront point de fin? Quel affreux abus des mots! quel horrible blasphême contre Dieu & sa parole! Cependant la plupart des Chrétiens en sont les dupes: Ce sont ceux qui pervertissent ainsi le sens des

des Ecritures qui peuvent être regardés comme les vrais ennemis de la Religion.

On nous cite l'hiſtoire de Lazare & du mauvais Riche, rapportée dans St. Luc Chap. 16. ℣: 30.; mais elle ne prouve rien en faveur des tourmens de l'Enfer, vû que c'eſt une parabole & non une hiſtoire véritable. La parabole du mauvais Riche ne prouve pas plus l'exiſtence des châtimens d'une autre vie que le paſſage du Chap. IX. verſ. 8. des Juges ne prouve que les arbres peuvent marcher ou parler, quoiqu'il y ſoit dit que *les arbres allerent pour ſe choiſir un Roi & dirent à l'olivier de régner ſur eux.*

Pluſieurs raiſons doivent nous convaincre que l'hiſtoire du mauvais Riche ne peut pas être priſe à la lettre: 1°. Il y eſt dit qu'un homme riche étoit en enfer tandis qu'on ne peut nier que ſon corps ne fût dans ſon tombeau. 2°. Comment le mauvais Riche pouvoit-il voir juſque dans le ſein d'Abraham à une diſtance auſſi grande que l'Enfer l'eſt du Paradis? Comment pouvoit-il s'entretenir avec Lazare au travers du chaos infini qui les ſéparoit? 3°. Il eſt dit que le mauvais Riche voyoit Abraham; cependant on aſſure que l'Enfer eſt un ſéjour de téne-

bres profondes. 4°. Comment le mauvais Riche pouvoit-il distinguer Abraham d'un autre puisqu'il est de foi de croire que le corps d'Abraham demeure dans son tombeau jusqu'au jour de la résurrection ? 5°. Comment le mauvais Riche pouvoit-il articuler des sons, vû que son corps & ses organes étoient renfermés dans le tombeau ? 6°. Comment le mauvais Riche eût-il pu entendre Abraham à une distance si prodigieuse ? 7°. Comment le mauvais Riche quoique damné avoit-il tant de charité pour ses cinq freres, vû qu'il n'en avoit point eu pour eux quand il étoit sur la terre ? 8°. Le mauvais Riche vouloit qu'Abraham leur envoyât quelqu'un, ce qui ne pouvoit se faire, vû que, selon Isaïe, *Abraham ne nous connoît pas*. Chap. 63. ℣. 16. 9°. Comment Abraham eût-il pu envoyer quelqu'un à des hommes avec lesquels il n'avoit aucune communication ? 10°. A quoi lui eût-il servi d'envoyer, puisqu'il répond que s'ils ne veulent pas écouter Moyse & les Prophêtes ils n'écouteront pas davantage un homme qui ressusciteroit d'entre les morts ?

Ainsi cette histoire n'est qu'une parabole dont, suivant le Docteur Fulk, le but est de prouver que ceux qui ne

veulent pas écouter Moyse & les Prophêtes, ne doivent pas s'attendre à être rappellés à Dieu ni par des visions ni des apparitions. M. Cartwright dit que cette parabole n'est pas un fait mais une apologue ou une figure. Cependant cette histoire du mauvais Riche en enfer est une des preuves les plus fortes que les Théologiens nous donnent pour nous convaincre de la réalité des tourmens de l'Enfer.

Nos Théologiens trouvent les supplices éternels de l'autre vie dans le *Topheth* dont il est parlé dans Isaïe *Chap.* 30. *verset* 33. où il est dit: *car Topheth est déjà préparée, & même elle est préparée pour le Roi; il l'a faite profonde & large, son bucher c'est du feu & force bois, le souffle de l'Eternel l'allumera comme un torrent de souffre.* Mais ce passage n'est nullement propre à prouver l'existence des tourmens de l'Enfer. En effet l'on assure que l'Enfer est un lieu souterrain, tandis que *Topheth* est, comme on l'a déjà prouvé, un lieu découvert, c'est la vallée du fils d'Hinnom, c'est une voirie. Dans Jérémie Chap. 19. vers. 6. Dieu dit *voici les jours que ce lieu-ci ne sera plus appellé Topheth, ni la vallée du fils d'Hinnom, mais la vallée du carnage; car j'an-*

antirai le conseil de Juda & de Jérusalem en ce lieu-ci, & je les ferai tomber par l'épée en la présence de leurs ennemis, par la main de ceux qui cherchent leur vie, & je donnerai leurs cadavres à manger aux oiseaux du ciel & aux bêtes de la terre. On reconnoît ici que *Topheth* est la vallée du fils d'*Hinnom*. Ce mot Hébreu paroît venir de *Toph*, *timpanum*, c'est-à-dire *Gehinnom*; en Grec *Gehinna* signifie un tambourin ou tout ce qui fait du bruit. Ce qui vient d'être dit suffit pour détruire la preuve que les Théologiens tirent de ce *Topheth* pour fonder leur doctrine des supplices éternels de l'autre vie.

Ils voudroient encore établir ce dogme affreux sur un passage d'Isaïe Chap. 66. vers. 24. où il est dit : *ils sortiront dehors & verront les corps morts des hommes qui ont péché contre moi, car leur ver ne mourra point & leur feu ne sera point éteint, & ils seront en horreur à toute chair.*

Ce passage ne peut point s'appliquer aux châtimens d'une autre vie, vû qu'il y est dit que les corps morts des méchans seront exposés à la vue des autres. Nos Théologiens conviendront, sans doute, que les corps morts des méchans ne sont point actuellement en enfer & n'y seront point par la suite, attendu qu'un

cadavre ſans vie n'eſt point capable de ſouffrir. S'ils nous diſent qu'à la fin du monde l'ame & le corps ſe rejoindront pour ſouffrir conjointement, nous leur répondrons qu'alors ce ne ſeront plus des corps morts, & nous demanderons comment ces mêmes corps *ſeront en horreur à toute chair*, dans un tems où il n'y aura plus de *chair* capable de les voir? Les derniers Commentateurs de la Bible nous diſent ſur ce dernier paſſage d'Iſaïe que les corps morts ſont les forces de *Gog* & de *Magog*, qui ſeront détruites auprès de Jéruſalem, ſuivant la Prophétie d'Ezéchiel Chap. 29. verſ. 4. — 10. — 36. — & 37.; & il y a tout lieu de le croire, car après le carnage qui en ſera fait leurs cadavres demeureront longtems ſans ſépulture; les enfans d'Iſraël employeront ſept mois à les enſévelir, afin de purifier le pays. Voyez *Ezéchiel Chap.* 39. *verſ.* 11. & 12. D'un autre côté les châtimens dont ils ſont menacés montrent qu'ils ſont faits pour cette vie, vû qu'ils conſiſteront dans des peſtes, des inondations, des grêles, des plaies, du feu, du ſouffre, &c. *V. Ezéchiel Chap.* 38. *verſ.* 11. La fin pour laquelle Dieu les punit prouve que leur punition ſera pour cette vie, attendu

que c'eſt pour être glorifié & ſanctifié aux yeux de pluſieurs nations; or après la fin du monde Dieu ne pourra point être glorifié aux yeux d'aucune nation.

A l'égard du *ver* dont il eſt ici question, il paroît qu'il s'agit des vers qui s'engendrent dans les cadavres & s'en nourriſſent, & ſur-tout dans ceux qui demeurent long-tems ſans ſépulture, ou qui pourriſſent à la ſurface de la terre. Pour le feu, c'eſt évidemment celui qui devoit ſervir à conſumer ces cadavres dans l'endroit même où ils étoient reſtés, ſpectacle hideux & dégoûtant pour tous ceux qui en ſeroient les témoins; c'eſt-à-dire pour tous ceux qui ſortiront de Jéruſalem à la vallée d'*Hinnom*, y verront les cadavres des ennemis de Dieu & en ſeront frappés d'horreur. Voilà comme le Rabbin Chimchi & Aben Ezra expliquent le paſſage d'Iſaïe que nous avons rapporté. Le ver qui ne mourra point & le feu qui ne s'éteindra point ſeront dans cette vie & non pas dans l'Enfer, comme nos Théologiens s'obſtinent à le prétendre, & ces châtimens, comme on l'a prouvé, n'ont pour objet que la deſtruction des forces de *Gog* & de *Magog*.

M. Leigh cite ce paſſage pour prouver

les tourmens de l'Enfer ; les Catholiques Romains s'en servent de leur côté pour prouver le *Purgatoire* ; il paroît que les uns & les autres sont également bien fondés. En effet dans les vers. 25. & 26. le Christ donne des conseils pour éviter les démêlés ou faire cesser ceux qui peuvent s'élever en cette vie entre les hommes, pour prévenir les procès & les emprisonnemens. Voilà ce que le texte présente, & c'est ainsi qu'il est expliqué par St. Jean-Chrisostôme. Le mot employé dans le Grec signifie un adversaire, une partie adverse. Or ce passage est semblable à celui de St. Mathieu Chap. XVIII. vers. 34. où il est dit que le maître du méchant serviteur le livra aux Sergens, *jusqu'à ce qu'il lui eût payé tout ce qui lui étoit dû*. D'où il faut conclure que dans le passage de St. Luc tout a rapport à ce qui se passe dans la vie éternelle & non dans une vie future.

D'un autre côté pour entendre le passage de St. Luc de l'Enfer, il faudroit supposer le libre arbitre & la perte de la grace, & nos Théologiens conviendront que les tourmens de l'Enfer sont la satisfaction ou le payement de la dette que Dieu exige ; cependant selon eux on ne peut être délivré de prison quand on

est en enfer; ainsi ce passage n'est point leur fait.

D'aprés les idées vulgaires l'Enfer est regardé comme un lieu placé profondément sous terre; d'où il seroit naturel de conclure qu'il doit être fort obscur. Dans Job le sépulcre est appellé le *séjour des ténebres*; Chap. X. vers. 21. 22. Joël appelle la cruauté de l'ennemi des *ténebres épaisses*. *V*. Chap. 2. vers. 2.-14. Les Poëtes Grecs ont fait le Tartare obscur, & ils comparent son obscurité à celle d'un certain lieu qui se trouve entre Baïes & Cume, habité par la Chimere, environné de montagnes qui empêchent le soleil de pénétrer dans ce séjour. C'est de là qu'est venue l'expression, *plus sombre que le séjour Cimmérien*. Mais les véritables ténebres sont celles de cette vie. Jésus-Christ est appellé la *lumiere* & les Saints *sont les enfans de la lumiere*; les méchans & les infideles vivent dans les ténebres. Les ignorans & les imposteurs, qui voudroient que les autres fussent damnés ou cruellement tourmentés soit dans ce monde soit dans l'autre, parce qu'ils ne sont point de leur avis, sont dans les ténebres & leurs œuvres *sont des œuvres* de ténebres. En un mot une infinité de passages dans l'E-

criture nous prouvent que par *ténebres* & par *obſcurité* il faut entendre l'ignorance, l'aveuglement de l'eſprit, la méchanceté & ſur-tout l'impoſture de ceux qui nous font des articles de foi de ce qu'ils n'entendent point eux-mêmes.

Il eſt dit dans St. Mathieu Chap. XIII. verſ. 30. *Cueillez premiérement l'ivraie, & la liez en faiſceaux pour la brûler.* Jéſus-Chriſt ajoute dans le verſ. 39. que *l'ennemi qui a ſemé l'ivraie c'eſt le Diable, la moiſſon c'eſt la fin du monde & les moiſſonneurs ſont les Anges: Comme donc on cueille l'ivraie & on la brûle au feu il en ſera de même à la fin du monde.* Il eſt encore dit verſ. 42. *que les Anges jetteront ceux qui commettent l'iniquité dans la fournaiſe du feu; là il y aura des pleurs & des grincemens de dents.*

Le mot *feu*, qui ſe trouve en beaucoup d'endroits de la Bible, ne prouve pas davantage l'exiſtence des feux éternels; il eſt ſouvent employé pour ſignifier des peines d'eſprit, des épreuves, des chagrins, des afflictions intérieures. Dieu s'appelle lui-même un *feu dévorant*; *feu* eſt pris pour deſir, *être baptiſé par le feu.* Bellarmin & Bullinger prétendent que le feu de l'Enfer eſt un feu matériel, & ſe fondent ſur Iſaïe Chap. XXX. verſ. 33.

c'est-à-dire sur le *Topheth* dont nous avons parlé. Tertullien dit que le feu de l'Enfer est véritable & substantiel; qu'il est gardé pour la punition des pécheurs dans les lieux souterrains de la terre.

Mais le feu de l'Enfer ne peut être corporel, vû 1°. qu'on nous assure que notre feu n'en est qu'une foible image. 2°. Un feu corporel éclaire le lieu où il se trouve tandis qu'on assure que l'Enfer est le séjour des ténebres. 3°. Le feu corporel consume promptement toutes les matieres combustibles & finit par se consumer lui-même; au lieu que le feu de l'Enfer doit durer toujours & consumer toujours. 4°. Quelques-uns prétendent que le feu de l'Enfer est invisible, dans ce cas il n'est point corporel & l'on ne peut en rien dire. 5°. Le feu corporel s'éteint faute de bois, le feu de l'Enfer ne s'éteindra jamais. 6°. Le feu de l'Enfer est éternel & le feu corporel n'est que momentané. 7°. On dit que la privation de Dieu sera le plus grand des supplices pour les damnés, cependant nous trouvons en cette vie que le feu corporel est pour nous un plus cruel supplice que l'absence de Dieu.

Enfin un feu corporel ne peut point

agir ſur des Eſprits; or les démons ſont des Eſprits, donc le feu de l'Enfer ne peut point agir ſur eux. Dire que Dieu peut faire enſorte qu'un feu matériel agiſſe ſur des Eſprits, qu'il fera vivre & ſubſiſter ces Eſprits ſans alimens, & qu'il fera durer le feu ſans matieres combuſtibles, c'eſt recourir à des ſuppoſitions merveilleuſes qui n'ont pour garant que les rêveries de l'imagination atroce des Théologiens, & qui par conſéquent ne prouvent rien. De ce que tout eſt poſſible à Dieu, en conclure qu'il fera tout ce qui lui eſt poſſible, c'eſt, ſans doute, une étrange façon de raiſonner. Les hommes devroient bien ſe garder de fonder leurs rêveries ſur la toute-puiſſance de Dieu, quand ils n'ont point pour garant ſa parole formelle.

Pour éluder ces difficultés d'autres Théologiens nous aſſurent que le feu de l'Enfer n'eſt point un feu corporel mais un feu *ſpirituel*. Qu'eſt-ce qu'un feu ſpirituel? Qu'eſt-ce qu'un feu qui n'eſt point matiere? Quelle idée peuvent s'en former ceux qui nous en parlent? Dans quel endroit l'Ecriture leur a-t-elle déclaré quelle étoit la nature de ce feu? Cependant quelques Docteurs, pour concilier les choſes, ont dit qu'il étoit en

partie *ſpirituel* & en partie *matériel*; ainſi voilà deux feux de différentes eſpeces en enfer. St. Bernard nous dit que le feu conſumera la chair, & qu'un ver rongera l'eſprit par où il déſigne les remords de la conſcience. St. Iſidore dit que les eſprits des damnés ſeront brûlés de chagrin & que leurs corps ſeront brûlés par la flamme.

D'autres Docteurs nous apprennent pour fixer nos idées que le feu de l'Enfer ne ſera ni matériel, ni ſpirituel, ni mêlangé, mais que ce ſera un feu *métaphorique* & *figuré*: c'eſt le ſentiment de St. Auguſtin & de quelques Théologiens modernes. Calvin penſe qu'il n'y aura point un feu véritable en Enfer; il prétend que le feu & le ver rongeur doivent être pris métaphoriquement; mais d'autres, qui ſont vraiſemblablement auſſi peu inſtruits, nient que l'on doive prendre ces mots dans ce ſens.

Examinons maintenant les opinions merveilleuſes des Sçavans ſur le lieu de l'Enfer.

1°. M. Edouard Leigh, Hugue & d'autres prétendent que l'Enfer eſt un gouffre ſans fond, mais nous ne connoiſſons point ſur la terre de gouffre qui puiſſe être ſans fond.

2°. On paroît assez généralement d'accord que l'Enfer doit être placé dans les régions les plus basses de la terre, mais on est forcé de reconnoître que l'on ne sçait point où sont ces régions les plus basses dans un globe qui tourne sur lui-même.

3°. L'Evêque Bilson & M. Wheatly disent que l'Enfer est *en bas*, mais il ne leur a pas plu de nous dire à quelle distance de nous.

4°. Bellarmin & Lyra, ainsi que bien d'autres, disent que l'Enfer est au centre de la terre; dans ce cas, à en juger par sa circonférence, l'Enfer doit être à environ quinze cens lieues de nous; mais au jour du jugement dernier la terre doit être détruite & consumée, St. Pierre le dit formellement dans sa I. Epitre Chap. 3. vers. 7. Dans ce cas où l'Enfer se trouvera-t-il placé? Il ne pourra plus être au centre de la terre lorsque la terre n'existera plus.

5°. M. Leigh & quelques Théologiens prétendent que l'Enfer est un lac, mais un lac est de l'eau & non du feu. Il est dit ailleurs dans l'*Apocalypse* de St. Jean que l'*Enfer sera jetté dans le lac. V.* Chap. XX. vers. 14.

6°. D'autres disent que l'Enfer est

dans l'air, vû que le Diable est appellé *le Prince de la puissance de l'air*. Voyez l'*Epitre aux Ephésiens Chap.* 2. *vers.* 2. Cela posé, tous les hommes vivans sont dès à-présent en Enfer, cependant ils s'en trouvent très-bien & ils ont beaucoup de peine à sortir de cet Enfer.

7°. Quelques-uns ont prétendu que l'Enfer étoit au dessus de nous dans le voisinage du troisieme ciel, exposé à la vue des Saints ; ils s'appuyent d'un passage d'Isaïe Chap. 66. vers. 42. & de l'Apocalypse Chap. 14. vers. 10. Dans ce cas l'Enfer est fort loin de l'abîme ou du centre de la terre, vu que les Astronomes ont calculé qu'une pierre employeroit 88. ans, deux semaines, quatre jours, cinq heures, vingt minutes, à tomber depuis les étoiles fixes jusqu'à nous.

8°. Quelques-uns ont prétendu que l'Enfer étoit dans le soleil. Mais le soleil est un corps lumineux tandis que les Enfers sont un lieu d'obscurité ; d'un autre côté il est dit qu'à la fin du monde le soleil & la lune seront détruits.

9°. Plusieurs Docteurs disent que l'Enfer consiste dans la privation de Dieu. Mais dans ce monde, où nous vivons, ne sommes-nous pas privés de la présence de

Dieu? N'eſt-il pas voilé pour nous? En conſéquence quelques auteurs ont cru que l'Enfer étoit dans la vie préſente, & que les ſupplices de l'Enfer étoient les reproches de la conſcience, l'ame tourmentée par ſes remords; mais la vie préſente n'eſt pas faite pour durer éternellement, & les coupables les plus troublés de remords ont des intervalles pendant leſquels leurs peines ſont ſuſpendues. D'ailleurs c'eſt dans cette vie que l'on nous dit que nous nous rendons dignes des ſupplices éternels dont on nous menace dans une autre.

10°. Enfin quelques Docteurs placent l'Enfer au delà de l'Eſpace-bleu que nous nommons le *firmament*, c'eſt-à-dire au delà de notre atmoſphere. D'autres avouent qu'ils ne peuvent nous dire où eſt l'Enfer, vû que la choſe n'eſt point révélée. Quelques Miniſtres réformés de France diſent que le Pere Cotton Jéſuite pria le Diable de lui indiquer quelque paſſage de l'Ecriture qui prouvât clairement l'exiſtence du Purgatoire; mais nous voyons que tous les Théologiens ſont également embarraſſés & pour placer l'Enfer & pour trouver dans l'Ecriture (fidélement traduite) un paſſage qui prouve clairement l'éternité des pei-

nes de l'autre vie; ils ne font nullement d'accord fur les paffages qui paroiffent les plus décififs à quelques-uns d'entre eux: ils défignent par l'Enfer vaguement le féjour des damnés, & nous avons vu que c'eft très-mal-à-propos qu'ils ont rendu les mots de *Cheol* & de *Gehenna* par *Enfer*, vu que ces mots n'annoncent que la voirie & le lieu des exécutions des habitans de Jérufalem.

Toutes ces incertitudes & le peu d'accord qui fubfifte entre les Théologiens, nous font voir qu'ils errent dans les ténebres & que comme des gens ivres ils ne peuvent trouver des points d'appui. N'eft-il pas bien furprenant qu'ils ne puiffent s'accorder fur un dogme fi effentiel & qu'ils affurent tous trouver très-clairement dans la parole de Dieu? Convenez donc, ô fçavans Docteurs, que ce dogme fi redoutable eft deftitué de fondemens; qu'il eft le produit de votre intérêt; qu'il eft l'enfant de votre imagination; qu'il n'a pour appui que les craintes du vulgaire imbécille à qui vous enfeignez à recevoir fans examen tout ce qu'il vous convient de lui dire; reconnoiffez que cet Enfer n'exifte que dans votre cerveau, & que les tourmens qu'on y endure font les inquiétudes dont

vous

vous vous plaisez à accabler les mortels qui se laissent guider par vous. Souffrez donc qu'on vous dise avec l'Apôtre. *Où est le sage? où est le scribe? où est le disputeur de ce siecle? Dieu n'a-t-il pas rendu folle la sagesse de ce monde?* C'est à vous que parle le Prophête Isaïe quand il dit que *c'est Dieu qui dissipe les signes des menteurs, qui rend insensés les devins, qui fait tourner les sages à rebours, & qui fait que leur science devient une folie.* Renoncez donc pour jamais à une doctrine effrayante pour les hommes, injurieuse pour la Divinité, embarrassante pour vous-mêmes lorsqu'il s'agit de la prouver.

II. *Réponse à quelques argumens dont M. Leigh s'est servi pour prouver la réalité des tourmens de l'Enfer.*

MONSIEUR Edouard Leigh, Principal du Collége de la Magdeleine à Oxford, propose les argumens suivans pour prouver l'existence des tourmens de l'Enfer ou des châtimens à venir que les méchans souffriront pendant l'Eternité. Nous allons les examiner.

Il dit en premier lieu que les craintes que tout homme éprouve au dedans de lui-même de quelque châtiment à venir sont des preuves indubitables de la réalité de ce châtiment.

Nous lui répondrons que ces craintes ne prouvent rien, sinon qu'elles ont été inspirées par l'éducation; le disciple ne sçait communément que ce que son maître lui enseigne; la conscience n'est jamais modifiée que par l'instruction; c'est ainsi que la conscience d'un Catholique Romain lui reproche d'avoir mangé de la viande en Carême ou le Vendredi, tandis que la conscience d'un Protestant ne lui reproche rien. Jésus-Christ dit dans St. Jean Chap. XVI. vers. 2. *Le tems vient que quiconque vous fera mourir croira faire service à Dieu:* c'est-à-dire, sa conscience ne lui reprochera rien. La conscience d'un Inquisiteur Espagnol ne lui reproche rien quand il a fait injustement brûler un homme qui ne pensoit pas comme lui. L'éducation est souvent cause que les hommes se croient en conscience obligés de commettre des crimes; les Magistrats & les Princes se croient en conscience obligés de punir ceux qui ne pensent pas comme leurs Prêtres.

M. Leigh prétend que les Payens admettoient l'existence d'un Enfer ou d'un lieu où les méchans seroient punis au sortir de cette vie.

Nous lui répondrons que jamais il ne prouvera que les Payens ayent supposé que les tourmens des méchans y seroient éternels ; en effet les Payens n'ont jamais cru à l'éternité des peines de l'autre vie, ils ne reconnoissoient point la résurrection : voilà pourquoi ils brûloient les corps & conservoient les cendres dans des urnes ; ils s'imaginoient suivant la doctrine de Pythagore que les ames passoient d'un corps dans un autre corps soit d'hommes soit d'animaux, au point que des Philosophes ont poussé la délicatesse jusqu'à ne vouloir tuer aucun animal, dans la crainte de tuer quelques-uns de leurs parens. Les Poëtes Grecs, qui ont précédé de longtems la venue du Christ, avoient partagé le monde en trois départemens : *Jupiter* fut le Dieu du Ciel, *Neptune* fut le Dieu des Mers, & *Pluton* le Dieu de la Terre où ils feignent qu'il a fixé son séjour, sans le supposer entouré de l'attirail des supplices qui le rendroient affreux : voilà les idées que nous donnent Homere & Nonnius. Homere, qui est un des plus anciens é-

crivains, ne fait mention nulle part de ſupplices éternels; il paroît que cette doctrine n'étoit point encore connue de ſon tems : peu-à-peu l'imagination des hommes a travaillé, il paroît que c'eſt dans Platon & dans Virgile que nos Docteurs ont puiſé les notions des Enfers & du Purgatoire; avec le tems les rêveries informes de l'imagination des Poëtes ſe ſont changées en articles de foi.

D'ailleurs l'opinion de M. Leigh ſemble plus favorable aux Payens qu'aux Chrétiens. De ce que les Payens ont cru le dogme des Enfers, s'enſuit-il que les Chrétiens ſoient obligés de le croire? Au moins pour admettre un pareil dogme faudroit-il le trouver clairement annoncé dans la parole de Dieu.

M. Leigh nous aſſure que la ſaine raiſon prouve le dogme des Enfers & de l'éternité des peines; Dieu, dit-il, eſt juſte; un grand nombre d'hommes criminels jouit en cette vie de plus d'avantages & de bonheur que ceux qui mènent la vie la plus innocente & la plus pure; il en conclut qu'il faut donc qu'ils ſoient punis par la ſuite à proportion de la multitude & de l'énormité de leurs crimes.

Nous lui répondrons qu'il affirme très-hardiment des choses qu'il n'est point en état de prouver. Nous lui dirons que la raison reconnoît qu'un châtiment peut être juste sans être éternel pour cela; mais la raison trouve injustes des châtimens infinis pour des fautes finies, des supplices éternels pour des crimes passagers. Les Ecritures qu'il allegue annoncent des châtimens temporels, tandis qu'il veut les faire passer pour éternels. Il prétend décider de l'énormité des péchés qui méritent, selon lui, des châtimens infinis, mais n'est-ce pas insolemment prescrire à Dieu sa conduite? N'est-il pas le maître de remettre les peines aux plus grands pécheurs? Les Théologiens ont-ils donc mesuré ou fixé jusqu'où doit aller la miséricorde, & où doit commencer la justice divine? Ces deux qualités ne sont-elles pas également infinies dans la Divinité? Si des hommes jouissent en ce monde d'un plus grand bonheur que d'autres, est-ce une raison pour croire qu'ils éprouveront par la suite des châtimens sans fin? D'ailleurs est-il bien sûr que les méchans soient parfaitement heureux dans le crime? Les remords qu'éprouvent nécessairement tous

ceux qui commettent le mal, ne ſont-ils pas pour eux des ſupplices continuels?

Le même auteur nous dit qu'il eſt juſte que des hommes qui auroient toujours péché, s'ils euſſent toujours vécu, ſoient punis pour toujours. Il s'appuie ſur un paſſage de Jérémie Chap. V. verſ. I. *qu'ils ſoient chaſſés de devant mes yeux.*

S'il eſt juſte que les pécheurs ſoient punis, il eſt juſte qu'ils ne ſoient point punis pour des fautes qu'ils n'ont point commiſes; & comment peut-on ſçavoir ſi des hommes qui n'ont point éternellement vécu auroient éternellement continué à commettre des fautes? D'ailleurs les hommes pechent par la foibleſſe de leur nature, parce que les créatures de Dieu ſuivant St. Paul *ſont ſujettes à la vanité.* (Epit. aux Rom. Chap. 8. verſ. 20.) *non de leur volonté mais à cauſe de celui qui les y a aſſujetties.* A l'égard du paſſage de Jérémie, il ne prouve point que les pécheurs ſeront éternellement tourmentés, il prouve plutôt qu'ils ſeront totalement exterminés ou anéantis, vû que tant qu'ils auront une exiſtence en quelque lieu que ce ſoit, ils ſeront toujours ſous les yeux de la Divinité. La juſtice des Théologiens n'eſt pas la

justice de Dieu, la justice des premiers ne se mesure évidemment que sur leurs propres intérêts.

Mr. Leigh dit que de toute éternité Dieu a eu l'intention de déployer sa justice ainsi que sa miséricorde; il cite l'Epitre aux Romains Chap. IX. vers. 21. & 23. *Le potier de terre n'a-t-il pas la puissance de faire d'une même masse de terre un vaisseau à honneur & un vaisseau à déshonneur? ...... afin de donner à connoître les richesses de sa gloire &c.*

Nous sçavons que Dieu est le maître du sort des hommes, mais nous sçavons qu'il n'est pas un tyran; nous sçavons que le vaisseau de terre est insensible & que l'homme est sensible; nous sçavons qu'un Dieu bon n'est pas guidé par le caprice comme un potier peut l'être. Pour connoître les intentions divines il faut qu'elles ayent été révélées dans sa parole; mais cette parole dit-elle que Dieu ne peut manifester sa justice & déployer sa gloire sans infliger des châtimens éternels & terribles? On ne nous prouve une pareille assertion ni par l'Ecriture ni par la raison. La justice rigoureuse de Dieu s'est appesantie & manifestée sur Coré & ses associés, lorsque la terre s'entrouvrit pour les engloutir;

ils ne furent alors que des vaiſſeaux destinés à la deſtruction, vû qu'ils prétendent que les méchans ne ſeront point détruits, qu'ils ne mourront point, qu'ils ne ceſſeront point de ſouffrir des tourmens.

M. Leigh nous dit que le décret ſous lequel ſe trouvent les hommes qui n'ont point été régénérés & par lequel ils ſont livrés à la colere divine, eſt immuable, irrévocable, éternel.

Mais il n'y a eu juſqu'ici que deux alliances, l'ancienne & la nouvelle; l'ancienne Loi, quoique l'effet d'un décret divin, n'eſt pas plus éternelle que ſon ſacerdoce. L'infraction de la Loi eſt punie de mort, & par conſéquent elle ne peut être punie par une vie dans des tourmens éternels.

Le même auteur nous apprend que les damnés, dans les tourmens qu'ils endurent, ſe maudiſſent les uns les autres & s'accuſent réciproquement.

Mais on lui demandera d'où il ſçait que les damnés en uſent ainſi, car la parole de Dieu n'en dit rien; il n'a pu les entendre par lui-même, ils ne ſont pas venus pour l'en inſtruire. Il faut avoir bien de la préſomption pour affirmer, en matiere de religion, des choſes qui n'ont

point été révélées dans la parole de Dieu, & pour enchérir ſur ce qui y eſt contenu. Socrate, tout payen qu'il étoit, montroit plus de ſageſſe & de modeſtie que la plupart des prédicateurs de l'Evangile, il n'oſoit jamais affirmer ce qu'il ne ſçavoit pas: quelqu'un lui ayant un jour demandé ce qui ſe paſſoit dans le Tartare, il répondit qu'il n'y avoit jamais été, & que jamais il n'avoit parlé à quelqu'un qui en fût revenu; cependant les Théologiens ont le front de nous dire mille choſes qu'ils ne ſçavent pas; les uns nous diſent qu'en Enfer les yeux ſont affligés d'une obſcurité profonde, tandis que l'obſcurité n'eſt point affligeante pour les yeux; les autres nous diſent que l'on n'y entend que des cris & des hurlemens, que l'odorat eſt affecté par des odeurs empoiſonnées, la langue par une amertume déſagréable, tout le corps eſt en proie à des tourmens affreux. Les réprouvés ſelon eux donneroient dix mille mondes pour une ſeule goutte d'eau; les malédictions & les blaſphêmes feront leurs chanſons, ils paſſeront l'éternité à crier. Voilà comme les hommes font travailler leurs cerveaux pour inventer des menſonges, vû que tout ce qu'ils nous diſent là-deſſus

n'eſt nullement garanti par la parole de Dieu. Ils ſe contrediſent les uns les autres dans les récits qu'ils nous font de ces régions de douleur, vû que chacun pour les faire ne conſulte que ſon imagination égarée, ou plutôt que l'intérêt qu'il croit avoir d'effrayer le genre humain pour le ſoumettre aveuglément à ſes vues.

M. Leigh nous dit que les Théologiens s'accordent tous à croire & à prêcher l'éternité des peines de l'Enfer.

Cela ne prouve rien, ſinon que les Prêtres ſont d'accord quand il s'agit de tromper le genre humain. L'autorité des Prêtres peut être d'un grand poids pour les Catholiques Romains, aſſez ſimples pour croire que leurs Prêtres ſont infaillibles ; cette autorité n'eſt point faite pour en impoſer aux Proteſtans, qui ſçavent que les Prêtres ſont ſujets à l'erreur. Parce que les Prêtres Papiſtes, Mahométans, Indiens, Idolâtres & tous les autres s'accordent à nous dire des abſurdités, devons-nous les en croire ſur leur parole? Faut-il plutôt s'en rapporter à eux qu'à la raiſon, au bon ſens, à la vérité? C'eſt la vérité qu'il faut ſuivre & non la multitude: chacun rendra compte pour lui-même, ainſi chacun eſt

en droit d'examiner. Luther avoit raison de dire qu'un millier d'Augustins ou de Cypriens n'étoient pas faits pour lui en imposer : toutes les Eglises, toutes les Sectes sont sujettes à des erreurs. Panormitanus disoit qu'il falloit plutôt s'en rapporter à un seul homme qui dit vrai, qu'aux hommes de tous les âges qui débitent des mensonges.

Il y a toute apparence que les Prêtres pourront s'accorder s'ils consentent à suivre le précepte qu'ils nous donnent ; il consiste à nons défendre de douter de leurs principes ; il sembleroit que nous devons tout croire sur parole & sur ouï-dire, sans rien examiner ; de ce que tous disent la même chose, ils veulent nous en faire conclure que tout ce qu'ils disent est vrai : cependant les premiers Chrétiens de Bérée compulsoient les Ecritures pour voir si la doctrine des Apôtres s'y trouvoit bien conforme.

Ainsi, que l'on prouve que Dieu dans ses Ecritures a dit quelque chose de contraire à ce que j'ai avancé, & je me rends sur le champ, sans cela je ne consentirai jamais à soumettre mon jugement & ma conscience aux rêveries unanimes de guides aveugles, ignorans ou trompeurs, qui sont des loups déguisés sous la peau

de brébis, & qui se donnent pour les Ministres de Jésus-Christ. Les Papistes ne nomment-ils pas leur Secte la Sainte Eglise, leur Pape le trés-saint Pere, leurs Prêtres de très-saints Prêtres, les Ordres des Ordres sacrés &c? A les en croire, dans leur Religion tout est saint & sacré.

Quelques auteurs rapportent que dans *Topheth*, la vallée du fils d'*Hinnom*, il se trouvoit un grand fossé que l'on n'avoit jamais pu combler, que l'on appelloit *la bouche de l'Enfer*, & que les Assyriens y avoient jetté les Juifs qu'ils avoient massacrés. Si ce récit est vrai nous serons forcés de convenir que c'est près de Jérusalem que se trouve l'entrée de l'Enfer, & que Dieu a donné aux méchans & aux infideles le pouvoir de précipiter ses adorateurs en enfer.

Quoi qu'il en soit, que chacun juge de la force des preuves que les Théologiens allèguent pour établir leurs opinions au sujet de l'éternité des châtimens de l'autre vie, pour moi je ne vois pas les inductions qu'ils peuvent en tirer; leur doctrine ne me paroît appuyée ni sur l'Ecriture, ni sur la raison, il faut donc qu'elle tombe d'elle-même; ce n'est qu'à force de falsifications, de subtilités,

de commentaires, qu'ils découvrent quelque chose sur la matiere la plus importante pour le genre humain; ils nous vantent le consentement unanime qui subsiste entre eux là-dessus, tandis qu'il n'y a pas deux hommes qui entendent les mêmes passages de la même maniere. D'un autre côté les raisons & les argumens qu'ils nous donnent pour prouver les tourmens de l'Enfer me font croire que, selon eux-mêmes, les passages qu'ils citent en preuve ne prouvent rien: en effet s'ils croient la chose prouvée par l'Ecriture, à quoi bon chercher d'autres raisons? S'imaginent-ils donc que ceux qui ne trouveront point suffisantes les preuves qu'ils tirent de l'Ecriture, regarderont leurs raisons comme bien plus convaincantes? Dans ce cas ils font très-bien de les faire valoir.

Cependant ces grands hommes sont sans cesse en contradiction les uns avec les autres, & souvent avec eux-mêmes. M. Bolton nous dit que nous vivrons dans des tourmens sans fin au milieu du feu & du souffre, tandis que nous aurions pu si aisément nous en soustraire, ce qui renverse la doctrine de la prédestination. D'autres disent que le plus grand des supplices de l'Enfer sera d'être privé de la

vue de Dieu ; d'où il ſuit évidemment que nous ſouffrons dans cette vie le plus grand des ſupplices des damnés.

Quoi qu'il en ſoit de toutes ces opinions, il paroît que l'hérétique Marcion fut l'auteur de celle qui ſuppoſe des tourmens éternels dans les Enfers. Cet Héréſiarque ſoutenoit que le Chriſt n'étoit homme qu'en apparence ; il admettoit deux principes ou deux Divinités, l'une bonne & l'autre méchante. Ce fut lui qui le premier enſeigna que quelques hommes ſouffriroient des châtimens ſans fin dans l'autre vie. Il indiquoit les récompenſes qui y attendoient les Juſtes & les ſupplices réſervés aux Méchans. Tertullien lui-même convient que ce fut Marcion qui le premier fit connoître cette doctrine ; voilà la ſource d'où cette notion funeſte eſt venue juſqu'à nous.

Cependant elle a trouvé depuis des partiſans zêlés dans les Théologiens de toutes les Sectes du Chriſtianiſme ; les Prêtres ont toujours ſenti que pour ſe rendre plus conſidérables eux-mêmes il étoit utile de faire la Divinité terrible : pour parvenir à ce but ils n'ont pas fait difficulté de calomnier le Dieu de la miſéricorde, de falſifier ſa parole, de pervertir l'Ecriture, afin de lui faire dire

des choses qui ne s'y trouvent aucunement.

Les Peres de l'Eglise Grecque embrasserent avidement la doctrine de l'éternité des peines, & se rendirent les plus fermes appuis de cette opinion odieuse & chimérique. Indépendamment de l'intérêt, cela vient, sans doute, de leur profonde ignorance dans l'Hébreu, qui les empêcha d'attacher au mot *cheol* sa véritable signification; c'est ce qu'a très-bien prouvé le Docteur Fulk dans sa *Défense* page 77.

Cette opinion fut encore appuiée par les Ecrivains à qui nous devons les Copies Hébraïques & Grecques de la Bible. Les Originaux se sont perdus, les hommes les plus sçavans ne les ont jamais connus, & nous ignorons si les ouvrages qui nous restent sont conformes, ou non, à ceux des Prophêtes & des Apôtres. Cependant quelques Théologiens voudroient nous faire regarder comme un grand miracle que les Bibles Hébraïque & Grecque se soient conservées au milieu de tant d'ennemis; mais pour peu qu'on réfléchisse on verra que ces Bibles ont éprouvé de grandes révolutions de la part de ceux par les mains desquels elles ont passé, & que les

partisans de la Religion Chrétienne les ont autant falsifiées que ses ennemis les plus déclarés. Dans la traduction de la Vulgate nous voyons des Papes qui défont ce que d'autres Papes avoient fait avant eux. Nous voyons le Pape Urbain VII. publier une traduction qui est aussitôt prescrite & supprimée par le Pape Clément son successeur. Un grand nombre de Théologiens Protestans qui n'ont point été accusés d'hérésie conviennent que le texte Grec a souffert des altérations sans nombre, que souvent on en a supprimé des versets entiers. C'est ainsi que le septieme verset du cinquieme Chapitre de la premiere Epitre de St. Jean, *car il y en a trois dans le Ciel qui rendent témoignage, le Pere, le Verbe & le Saint Esprit, & ces trois-là ne sont qu'un*, ne se trouve nullement dans le Syriaque, qui pourtant est du tems des Apôtres. Le Docteur Fulk à qui cette observation est due, ajoute qu'il y a pour le moins seize copies différentes du nouveau Testament en Grec, ce qui doit nous jetter dans le plus grand embarras pour sçavoir à laquelle il faut s'en tenir. Théodore de Beze regardoit le texte de la Bible comme très-suspect. En un mot les Ecclésiastiques semblent avoir

avoir anciennement traduit & expliqué l'Ecriture Sainte de la façon la plus convenable à leur doctrine, à leurs opinions, à leur pouvoir ; c'est à cela que l'on doit attribuer les variantes que nous trouvons si fréquentes. C'est ainsi que ceux qui vouloient que le Magistrat fût intolérant & punît l'idolâtrie, ont inséré au verset 28. du Chap. 31. de Job *pour être puni par les juges*, ce qui ne se trouve aucunement dans l'Hébreu, mais est visiblement une addition de leur façon, convenable à leur humeur persécutante.

Plusieurs de nos Théologiens sont convenus eux-mêmes que notre traduction Angloise a souvent oté ou ajouté au texte & n'a servi qu'à l'obscurcir. M. Brougton, si versé dans les langues, assure que dans notre Bible il a trouvé 848. passages corrompus ou falsifiés ; il en avertit nos Evêques, dans la crainte que tant de fautes ne fassent rejetter l'autorité des Ecritures. Enfin le Docteur Weatly assure qu'il n'existe pas une seule traduction de la Bible qui soit vraiment autentique & qui puisse passer pour la vraie parole de Dieu. D'où il faut conclure que toutes les traductions de la Bible ne peuvent être regardées comme

la parole divine, qu'entant qu'elles sont conformes au texte original, & que sans cela les passages que l'on en tire ne peuvent rien prouver.

Que dirons-nous après cela des gloses, des interprétations, des commentaires faits par des sçavans, qui ont hazardé leurs conjectures, dont plusieurs sont devenues des dogmes infaillibles & des décisions? Rien n'a plus contribué à multiplier les erreurs & à augmenter la confusion dans l'Eglise qui par là est devenue l'arene des combats de nos gladiateurs sacrés, très-obstinés à soutenir leurs hypothèses, souvent destituées de fondemens. C'est ainsi que les Ecritures sont devenues un magasin général où chaque Théologien a toujours vu ce qui étoit favorable à ses opinions particulieres, qu'il trouvoit le secret de revêtir de l'autorité de Dieu lui-même. C'est ainsi que l'on fait dire tout ce qu'on veut à la Bible, & que chacun y trouve de quoi appuyer ses préjugés. L'éducation & l'habitude font que l'on prend pour l'ordinaire des idées fâcheuses de ceux qui ne pensent pas d'une façon conforme à celle dans laquelle on a été soi-même élevé; en conséquence

les sectes se décrient réciproquement, leurs partisans se traitent d'hérétiques abominables; & quand on laisse faire leurs guides spirituels, ils finissent communément par se persécuter & s'exterminer pour des opinions, qui n'ont point pour base les Ecritures, mais les rêveries de quelques Théologiens.

Nous avons vu jusqu'ici que le dogme de l'éternité des peines de l'Enfer étoit précisément dans ce cas; tout l'édifice de cette doctrine ne porte que sur deux mots, (*Cheol* & *Topheth*) que les interpretes n'ont point entendus. Ceux qui y ont compris quelque chose, ont pris le parti de dire qu'il falloit prendre ces mots dans un *sens figuré*, dans lequel ils ont prétendu trouver l'*Enfer*, ou un lieu destiné à des tourmens éternels. Il est évident que cette façon d'expliquer est chimérique & fabuleuse, & que s'en rapporter à de tels interpretes, c'est visiblement soumettre la parole de Dieu aux caprices & aux folies du premier Théologien. Prendre dans un sens figuré ce qui doit être pris à la lettre, & prendre à la lettre des paraboles, qui doivent être prises dans un sens figuré, comme on a vu dans celle du mauvais

Riche, c'eſt viſiblement abuſer des oracles divins, c'eſt une licence deſtructive de l'Evangile & de la foi. C'eſt néanmoins ce que font ſans ceſſe nos Théologiens; dès qu'ils rencontrent dans l'Ecriture quelque choſe de contraire à leurs opinions, ils en ſont quittes pour l'entendre dans un ſens figuré, & ils finiſſent au défaut de bonnes raiſons par faire des menaces à ceux qui refuſent de ſouſcrire à leurs fantaiſies. C'eſt ainſi que Rufin, & bien d'autres, au lieu de prouver par les Ecritures leur dogme favori de l'Enfer & de l'éternité des peines diſent que ceux qui ne les croient pas les ſentiront un jour. Mais eſt-ce-là prouver? Ce n'eſt qu'un ſubterfuge qui n'eſt propre qu'à en impoſer à des enfans ou à des ſots.

Cependant le Clergé s'en ſert vis-à-vis des peuples; tous les Prêtres s'accordent à prêcher cette doctrine odieuſe, abſurde & deſtituée de fondemens réels, comme on peut le voir par la foibleſſe des preuves qu'ils en apportent. Mais lorſque ceux qui enſeignent ſont auſſi ignorans que leurs auditeurs, tout devient bon & paſſe pour vérité; la crédulité adopte tout; les Prêtres de tout

pays ſont ligués pour tromper le genre humain. Les Prêtres Mahométans ſouflent, dit-on, une poudre dans les yeux des dévots qui vont voir de près le tombeau de Mahomet, ce qui les prive pour toujours de la vue; ils leur font croire enſuite que c'eſt la gloire du grand Prophête qui les a ainſi aveuglés. Les Prêtres de l'Indoſtan perſuadent à leurs dévots qu'ils ſe rendront agréables à leur Dieu en ſe faiſant écraſer ſous les roues du chariot qui porte ſon image. Nos Prêtres en ſoufflant dans les oreilles des Chrétiens, leur rempliſſent la tête de lugubres chimeres, de rêveries fâcheuſes qui troublent à chaque inſtant leur tranquillité; ils mettent notre imagination en travail par des notions qui n'ont pour garant que leurs propres fantaiſies, qu'ils ont le front de rendre ſacrées en les faiſant paſſer pour les oracles de Dieu même. C'eſt ainſi que des interprétations ignorantes & des opinions arbitraires ſe changent en des dogmes reſpectables dont il n'eſt plus permis de douter.

Ce n'eſt pas toujours en vue de tromper que les Théologiens prêchent une pareille doctrine, pluſieurs d'entre eux ſont fortement perſuadés que le dogme

de l'Enfer & de l'éternité de ses peines est un frein très-puissant pour détourner les hommes du crime, & pour les faire vivre comme ils doivent. Cependant ils conviennent eux-mêmes que les hommes se conduisent comme s'il n'y avoit point d'Enfer. En effet les personnes qui paroissent les plus persuadées de l'existence de l'Enfer, le perdent sans cesse de vue quand il s'agit de satisfaire leurs passions; une pente fatale les entraîne au péché; les plus grands criminels se flattent toujours que l'Enfer n'est pas fait pour eux, ils se promettent de se repentir, à tems, de leurs fautes, & de se convertir avant la mort. Un Arminien, à qui l'on reprochoit d'être ivre, répondit qu'il sçavoit bien qu'il étoit pour lors en état de damnation, mais il assura que le lendemain il seroit en état de grace. C'est-là l'histoire de la plupart des Chrétiens. Un grand nombre de Payens, qui ne croyoient pas à la résurrection ni aux tourmens de l'Enfer, ont eu une conduite bien plus sage & plus réglée que la plupart des bons Chrétiens, qui sont persuadés des peines de l'Enfer & qui prétendent gagner le Paradis par leurs bonnes œuvres.

Quoi qu'il en soit, l'expérience nous prouve que la crainte de l'Enfer n'est nullement un préservatif contre le péché; cette idée peut bien effrayer au commencement, mais peu-à-peu les méchans s'apprivoisent avec elle, elle n'inquiete durablement que les ames timorées, qui par elles-mêmes ne se livrent point aisément au crime. Des craintes éloignées ne peuvent point contenir des hommes fortement entraînés par des passions présentes, par des desirs emportés, par des plaisirs séduisans.

On nous dira, sans doute, que Dieu s'offense des péchés des hommes; que sa justice exige qu'il les punisse; qu'il ne peut point traiter également les bons & les méchans. Mais d'un autre côté, d'après l'Ecriture même l'homme ne peut rien faire sans la volonté divine; les péchés ont été prévus, le Tout-Puissant ne les a point empêchés, il leur a laissé la liberté de faire du mal, il n'a point gêné leur volonté. Il faut donc en conclure que Dieu a voulu le péché. M. Par nous dit en effet que les mauvaises actions des hommes sont non seulement prévues par la Divinité, mais sont une suite de ses décrets. Voyez *les fondemens de la*

'ogie. Nous ne pouvons être ſauvés
éché ſans avoir commis le péché ;
e Docteur Fulk *pag.* 121. Dieu a
a dans ſes décrets ſa propre gloire &
onheur de l'homme, ainſi il en a
u les moyens ; c'eſt pour ſa gloire
a voulu le péché, le péché a donc
néceſſaire. Sans le péché Dieu n'au-
point pu déployer ſa bonté en ac-
ant à l'homme la vie éternelle, ni
nontrer ſa tendreſſe, en lui envoyant
ils. S'il n'y avoit point eu de pé-
, la Miſſion de Jéſus-Chriſt n'eût
t été néceſſaire, ſa mort eût été inu-
Sans le péché nous n'aurions point
a foi, & ſans le Chriſt nous n'aurions
mériter la gloire éternelle. Celui qui
la fin veut auſſi les moyens ; ainſi le
é eſt entré dans les décrets éternels
a Divinité ; la mort du Chriſt etoit
minée avant la création du monde,
réparer le mal qu'Adam devoit com-
re: Si Adam n'étoit tombé le Chriſt
point pu réparer ſa faute, que Saint
uſtin appelle une faute heureuſe (*ô*
Culpa!) Sans la chute d'Adam le
e humain n'eût point été racheté.
péché eſt donc la cauſe du ſalut des
mes. Ainſi c'eſt la volonté de Dieu

qui a été la cause premiere du péché; sans cela la volonté de l'homme eût déterminé la volonté divine. Le Docteur Perkins parle sur le même ton & prétend que le péché d'Adam avoit été réglé dans les décrets éternels, vû qu'il y auroit de l'impiété à prétendre que l'homme puisse frustrer les desseins de la Divinité. Mais comment ces Théologiens s'y prennent-ils pour justifier la Divinité? c'est en disant que Dieu ne peche point, vû qu'il n'est soumis à aucune loi, au lieu que l'homme peche, parce qu'il est soumis à la Loi. C'est au lecteur à juger des conséquences que l'on peut tirer d'une pareille doctrine. Au moins est-il certain qu'en admettant la justice divine l'on ne peut aucunement présumer qu'il punisse éternellement des fautes qui sont les suites de ses décrets éternels, sur-tout lorsque sa parole, sainement interprétée, n'annonce rien de semblable.

III. *Réflexions qui semblent prouver qu'il n'y a point d'Enfer ni de tourmens éternels à la suite de cette vie.*

1°. NOUS ne trouvons point que dans l'ouvrage des six jours Dieu ait créé l'Enfer, cependant ce lieu auroit dû faire partie de la création & méritoit bien que Moyse en fît quelque mention, lui qui nous parle de la baleine & d'une infinité d'autres objets bien moins intéressans pour les hommes, que Dieu vouloit instruire par son moyen. Cela seul ne suffiroit-il pas pour nous prouver que l'Enfer n'a été créé que par l'imagination de l'homme, sur-tout en voyant que les mortels ne sont nullement d'accord sur ce lieu, ni sur les preuves qu'ils donnent de son existence?

2°. Salomon, qui suivant l'Ecriture étoit le plus sage des hommes, *qui a décrit depuis le cèdre jusqu'à l'hyssope*, qui avoit parlé de tous les reptiles, des oiseaux, des poissons, n'a parlé nulle part

ni de l'Enfer ni des tourmens éternels. Dans le Livre des Proverbes la mort de l'homme est comparée à celle des bêtes, & rien ne semble indiquer des châtimens après cette vie.

3°. Les Juifs qui ont reçu les oracles de Dieu même afin de les transmettre aux Chrétiens ne nous ont point transmis une pareille doctrine, qu'ils n'ont point crue eux-mêmes; ils ont cru au contraire que le monde devoit durer six mille ans, & qu'au bout de ce tems tous les hommes seroient parfaitement heureux. Il paroît évident qu'ils ne croyent aucunement à des tourmens éternels; leurs Rabbins & leurs Docteurs, malgré toutes leurs recherches, n'ont rien trouvé de semblable dans les Ecritures; leurs *Voyans* & leurs Prophêtes n'en ont point fait mention; ils n'ont jamais apperçu ce que tant de Théologiens ont vu si clairement.

4°. Les Saints dont il est parlé dans l'Ecriture n'ont point cru qu'il y eût des châtimens éternels dans une autre vie; ce ne sont jamais que des châtimens temporels dont ils demandent à être délivrés. Les Israëlites dans leurs loix ne sont jamais menacés que de pei-

nes temporelles ; la mort eſt la plus grande peine que leur légiſlateur leur eût miſe ſous les yeux. Si Moyſe eût connu les tourmens de l'Enfer il n'eût point demandé à Dieu d'être effacé du livre de vie ; ſi St. Paul eût cru à l'Enfer & à des peines éternelles, il n'auroit point voulu être ſéparé de Jéſus-Chriſt comme il dit dans l'Epitre aux Romains Chap. 9. verſ. 3.

5°. Tant que le Chriſt fut ſur terre il ne parla que de la deſtruction de Jéruſalem & des malheurs temporels qui devoient accabler ſes habitans. Il auroit bien plus parlé de l'Enfer & des malheurs éternels qui étoient deſtinés aux Juifs endurcis & aux méchans, & il auroit pleuré ſur ceux qui devoient les ſouffrir, ſi ces malheurs euſſent été véritables.

6°. Quand Dieu dans l'ancien Teſtament veut détourner ſon peuple du péché, il ne le menace jamais de l'Enfer ni des châtimens de l'autre vie, il lui annonce des conquérans, des peſtes, des guerres, des famines, des calamités, qui viſiblement ne peuvent avoir lieu que dans la vie préſente : Dieu n'auroit pas manqué de menacer ſon peuple des

tourmens de l'Enfer s'il eût réservé un Enfer aux transgresseurs de sa Loi.

7°. Les châtimens de Dieu ne s'étendent point aussi loin que sa miséricorde; sa punition des crimes ne s'étend que jusqu'à la troisieme & la quatrieme génération comme il est dit au Deutéronome Chap. 7. verset 9. Il n'est point dit que sa colere s'étendra jusqu'à la dixieme ou la vingtieme génération; il est dit encore moins qu'elle s'étendra à l'infini.

8°. La mort & la crainte de la mort sont les plus terribles des châtimens suivant l'Ecriture; mais si la mort étoit suivie de tourmens éternels, la mort ne seroit point *le Roi de la terreur*, elle seroit bien moins terrible que les supplices de l'Enfer.

9°. Suivant l'Ecriture le péché est puni dès ce monde par des maux temporels & par la mort; s'il y avoit encore des châtimens éternels le péché seroit puni deux fois: or la justice exige qu'une dette ne soit point payée deux fois. Si la mort est le châtiment du péché, le péché ne sera point puni après la mort; en effet si le dogme de l'Enfer avoit lieu, ce ne seroit qu'après avoir puni

l'homme par la mort que Dieu commenceroit à exercer sa colere sur lui.

Concluons de tout cela que le dogme de l'Enfer & de l'éternité des peines est une invention humaine, une supposition cruelle, hazardée par des hommes qui ont mis leur autorité propre à la place de celle de la Divinité. Celle-ci ne nous a rien révélé là-dessus; & d'ailleurs le bon sens, la raison, les idées que nous devons nous former de la sagesse, de la bonté, de la justice de Dieu, ne nous permettent point d'adopter une opinion qui ruineroit à la fois ses attributs essentiels. *La mort*, suivant l'Ecriture, *est la solde du péché*; & suivant nos Théologiens c'est une vie éternelle passée dans les tourmens; si les pécheurs ne doivent point jouir de la vie éternelle, il n'est point vrai de dire qu'ils souffriront éternellement. L'Ecriture nous fait connoître le motif de la venue du Messie; c'est pour nous racheter, c'est pour nous délivrer de l'empire de Satan; mais nos Théologiens prétendent que ses vues ont été frustrées, qu'il est venu inutilement, que sa mort n'a point délivré le genre humain, dont la partie la plus nombreuse est dévouée à des tourmens sans fin.

On nous dit que le péché eſt une offenſe infinie & doit être par conſéquent infiniment puni; cependant Dieu lui-même n'y a voulu attacher qu'un châtiment fini, & ce châtiment c'eſt la mort.

Banniſſons donc à jamais de nos cœurs une doctrine qui contredit évidemment la parole divine; qui contredit toutes les notions que nous pouvons nous former du plus parfait des Etres; qui eſt injurieuſe à ſa gloire, qui n'eſt propre qu'à étouffer les ſentimens d'amour que nous devons à l'auteur de notre être. En effet une opinion ſi funeſte n'eſt propre qu'à nous éloigner du plus tendre des Peres, que nos Prêtres ont indignement traveſti dans le plus atroce des Tyrans; à l'amour que nous lui devons ils ont fait ſuccéder des craintes incompatibles avec un ſentiment ſi doux: leurs menſonges remplis de blaſphêmes ne ſont propres qu'à faire naître dans ceux qui les méditent une véritable haine pour l'auteur de notre exiſtence; les idées de l'Enfer & des ſupplices recherchés que l'on y éprouvera ne ſont propres qu'à troubler l'entendement, à décourager, à jetter dans le déſeſpoir & dans l'incrédulité: un grand nombre d'ames honnêtes ſe

croient forcées de chercher dans l'irréligion absolue des consolations & des ressources contre les terreurs dont la Religion falsifiée par les Prêtres s'efforce de les accabler.

Ainsi pour rendre à la Divinité les hommages du cœur & le tribut d'amour que nous lui devons, dégageons-nous des vaines terreurs dont la fourberie & l'ignorance se servent pour nous effrayer; reprenons une juste confiance dans celui dont la clémence est infinie; ce seroit faire à Dieu le plus sanglant outrage que de douter qu'il ne soit plus miséricordieux que ses Créatures, parmi lesquelles il n'en est pas une seule qui voulût consentir à exercer une vengeance éternelle contre ses plus cruels ennemis, sur-tout n'en ayant rien à craindre; en un mot demeurons convaincus que la Divinité ne peut point avoir la cruauté de ses Prêtres, & que nos péchés ne peuvent anéantir l'affection qu'il a pour ses enfans chéris.

F I N.

